



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 ET PERSPECTIVES 2016



SOMMAIRE

Préambule	p. 4
Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public	p. 6
La gouvernance de Centre Inffo	p. 8
Informier pour soutenir les politiques publiques	p. 10
14 ^e Université d'hiver de la formation professionnelle	p. 12
La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large	p. 14
L'expertise de Centre Inffo au service de ses partenaires	p. 16
Accompagner les Régions dans leur nouvelle configuration	p. 18
Centre Inffo, au carrefour de l'Europe et de la francophonie	p. 20
2016 : de l'information sur la réforme à sa mise en œuvre	p. 22
Piloter la performance de Centre Inffo	p. 28
Poursuivre le plan de développement des ressources de Centre Inffo	p. 30

ANNEXES

Textes officiels	p. 34
Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention	p. 37
Parutions de la presse d'actualité	p. 38
Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre	p. 39
Sites internet créés et/ou gérés par Centre Inffo	p. 40
Le portail Orientation pour tous	p. 44
Liste des sigles	p. 49
Résolutions proposées par le bureau à l'Assemblée générale de Centre Inffo du 6 avril 2016	p. 50

Préambule

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a donné le coup d'envoi d'une transformation de l'ensemble du système de formation professionnelle. La formation s'affirme comme un investissement au profit du développement du capital humain de l'entreprise. Les acteurs de la formation sont appelés à répondre aux exigences de la qualité des actions mises en place et à les inscrire dans une logique d'évaluation continue. La montée en puissance du compte personnel de formation (CPF) et du conseil en évolution professionnelle engagent les professionnels à renforcer la responsabilité sociétale de l'entreprise en accompagnant efficacement les salariés dans la sécurisation de leur parcours professionnel.



Julien Nizri
Directeur général

En 2015, Centre Inffo s'est pleinement investi pour répondre aux nombreuses attentes d'information, de décryptage et d'accompagnement liées à la mise en oeuvre de la réforme. L'association a aussi oeuvré à renforcer son positionnement tant institutionnel que concurrentiel par de nombreuses initiatives détaillées dans le présent rapport d'activité.

L'activité et l'actualité de Centre Inffo seront aussi très denses en 2016, première année du nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2016-2019. Pour répondre à l'ensemble de ses missions de service public, Centre Inffo doit se placer résolument au service de l'État, des régions et des partenaires sociaux. Le renforcement de ces coopérations constitue une priorité pour 2016. C'est dans ce sens que doit être signé un accord-cadre Centre Inffo - COPANEF - FPSPP pour sécuriser le développement du portail orientation pour tous et renforcer l'action de Centre Inffo au service des partenaires sociaux.

2016 sera une année importante pour les régions avec les nouvelles configurations administratives et les priorités des nouveaux exécutifs régionaux en matière de formation professionnelle et d'orientation.

Centre Inffo pourra accompagner les nouveaux élus en relation étroite avec les opérateurs régionaux, aux premiers rangs desquels les Carif-Oref. Centre Inffo sera aussi présent aux côtés des cinq opérateurs nationaux du Conseil en évolution

professionnelle. L'association déploiera en effet avec le réseau des Carif-Oref et l'Université ouverte des compétences une communauté de métiers digitale des acteurs du CEP pour accompagner cette politique publique prioritaire.

Afin de poursuivre l'animation du débat public sur les questions de formation et d'orientation, Centre Inffo organisera du 27 au 29 janvier la 14^e édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle, placée pour la deuxième fois sous le haut patronage du Président de la République. Les événements organisés autour de l'anniversaire des 40 ans de l'association de même que les nombreuses journées thématiques (qualité des formations, certification, apprentissage...) seront autant d'opportunités d'accompagner la réflexion et la professionnalisation des acteurs. L'accent sera notamment mis sur la promotion de l'alternance.

Le plan de développement des ressources adopté fin 2014 sera poursuivi en 2016 afin de conforter la mise en œuvre de la mission première de service public d'information sur la formation permanente. L'association veillera ainsi à mieux valoriser ses produits existants et à en développer de nouveaux, notamment en matière d'accompagnement, d'ingénierie et de conseil en formation.



Louis-Charles Viossat
Président du conseil d'administration

Centre Inffo pourra compter sur le soutien de ses administrateurs et sur l'implication de ses salariés, qui ont travaillé à une charte des valeurs et des engagements de l'association, pour relever ces nombreux défis et accompagner au mieux l'État, les partenaires sociaux, les régions, les salariés et les demandeurs d'emploi.

Louis-Charles VIOSSAT
Président du conseil d'administration

Julien NIZRI
Directeur général

CENTRE INFFO, OPÉRATEUR DE L'ÉTAT INVESTI D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Centre Inffo, votre expert formation depuis 40 ans au service des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et de l'ensemble des acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie.

La mission

Centre Inffo est une association loi 1901 à but non lucratif, créée par le décret n° 76-203 du 1^{er} mars 1976, chargée de développer l'information sur la formation permanente. Centre Inffo constitue ainsi l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et la formation professionnelles.

Centre Inffo a pour mission d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation à destination, plus particulièrement, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il intervient dans le cadre des politiques publiques : nationales, européennes (à travers sa position de référent national auprès du Cedefop) et territoriales. Il réalise cette mission en liaison avec les dispositifs régionaux d'information, en particulier avec les Carif-Oref.

Centre Inffo est maître d'œuvre du portail **Orientation pour tous** (le portail de l'État, des partenaires sociaux et des Régions).

D'autre part, Centre Inffo intervient pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, lesquels ont vocation à accueillir, informer, conseiller, orienter ou assister le public.

40 ans d'existence

depuis le décret constitutif de Centre Inffo du 1^{er} mars 1976



2016-2019 : LE 5^{ÈME} CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Les conditions de réalisation et de suivi des missions de service public de l'association font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec l'État. Elles se concrétisent par la signature d'un cinquième contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2016-2019 après plus de six mois d'échanges entre les administrateurs et l'État.

Ce contrat signé le 29 janvier 2016 à Biarritz lors de la 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle doit permettre à Centre Info de renforcer sa légitimité en tant qu'acteur national en complémentarité avec les Régions, d'en faire un opérateur majeur dans la promotion de la loi du 5 mars 2014 mais aussi d'accompagner les acteurs de la formation et du développement des compétences dans les évolutions du contexte économique et social.

S'inscrivant dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels, il s'agit, aussi, de mettre à disposition du grand public des dispositifs numériques d'orientation, d'information et de formation.

ET SES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1. Contribuer au développement de la formation sur l'ensemble du territoire national en diffusant au bénéfice des institutionnels et des particuliers les informations permettant à chacun de s'approprier les dispositifs de formation professionnelle
2. Accompagner la dématérialisation du secteur de la formation
3. Participer activement à l'information et au soutien des personnes bénéficiaires finales de la formation et du développement des compétences
4. Renforcer la professionnalisation et l'information des acteurs des ressources humaines, de l'orientation et la formation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Développement de la formation

- Assurer à l'État une capacité d'expertise complémentaire
- Rechercher les complémentarités entre les politiques et outils nationaux et régionaux
- Appuyer les instances en charge de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la certification
- Accompagner les partenaires sociaux
- Contribuer à la continuité territoriale (DROM et Mayotte) et au rayonnement français (Europe, francophonie, international)
- Animer le débat public

2) Dématérialisation

- Contribuer à la standardisation des systèmes d'information dédiés à l'orientation et à la formation
- Renforcer l'expertise dans le traitement documentaire de la formation
- Promouvoir l'accessibilité des outils numériques de la formation aux porteurs de handicap

3) Soutien aux bénéficiaires finals de la formation et du développement des compétences

- Faciliter l'orientation des actifs pour le choix des métiers, formations et périodes d'alternance par des outils numériques
- Mettre à leur disposition des informations vulgarisées et gratuites
- Diffuser largement des publications thématiques

4) Professionnalisation

- Contribuer à la cohérence interrégionale et interréseaux du conseil en évolution professionnelle
- Mettre à disposition des outils de professionnalisation
- Contribuer à la certification professionnelle des professionnels de la formation et de l'orientation

La gouvernance de Centre Inffo

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'identité de Centre Inffo repose très largement sur le lien singulier qui unit sa gouvernance quadripartite à son objet social et à sa mission.

Présidé par Louis-Charles Viossat, le conseil d'administration de Centre Inffo est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo). Ses membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo (extrait) :
« Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (...) Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. »

Composition du CA de Centre Inffo

Collège des employeurs

Bernadette Abadie (MT)	MEDEF
Alain Druelles (MT)	MEDEF
Juliette Elkaim (MT)	MEDEF
Pierre Courbebaisse (MT)	CGPME
Jean-Pierre Jousse (MS)	CGPME
Isabelle Bricard (MT)	UPA
Patrice Guezou (MS)	CCI France
Céline Maginot (MT)	FNSEA
Jérôme Lachaux (MS)	FNSEA

Collège des syndicats de salariés

Jean-François Foucard (MT)	CFE-CGC
Anne Lecrenais (MS)	CFE-CGC
Daniel Jamme (MT)	CFDT
Marie-Pierre Sinou (MS)	CFDT
Jean-Pierre Therry (MT)	CFTC
Jean-Pierre Koechlin (MS)	CFTC
Magali Bourdon (MT)	CGT
Djamal Teskouk (MS)	CGT
Jean-Luc Giraudon (MT)	CGT-FO
Nicolas Faintrenie (MS)	CGT-FO
Jean-Claude Tricoche (MT)	UNSA
Jean-Marie Truffat (MS)	UNSA

MT : membre titulaire
MS : membre suppléant

Collège des pouvoirs publics

Michel Ferreira-Maia (MT)	Chef de la mission des politiques de formation et de qualification, sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP.
Brigitte Morfin (MS)	Mission des politiques de formation et de qualification et équipe projet CPF, DGEFP
Yves Beauvois (MT)	Chef du bureau de la formation professionnelle continue, sous-direction des lycées, Direction de l'enseignement scolaire, MENESR
Christine Bruniaux (MS)	Chef du département Stratégie, formation et emploi, MESR
Martial Georget (MT)	Chef du bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Béatrice Marchand (MS)	Chargée de mission au bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Yveline Guegan (MT)	Chef du bureau des partenariats professionnels, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, service de l'enseignement technique, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, MAAF
Philippe Joly (MS)	Adjoint au chef du bureau des partenariats professionnels, MAAF
Isabelle Gaudron (MT)	Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, ARF

Collège des personnalités qualifiées

Louis-Charles Viossat	Inspecteur général des affaires sociales
Jacques Bahry	Président du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD)
Charlotte Duda	Directrice des ressources humaines, Stream International
Marie-Thérèse Geffroy	Présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
George Asseraf	Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)
Antoine Godbert	Directeur de l'Agence Erasmus + France Éducation Formation

Membres honoraires

Jean-Luc Burgunder - Marcel Caballero

Le Commissaire du Gouvernement

Les contrôleurs d'État

Alain Casanova	Chef de la Mission de contrôle général emploi et formation professionnelle (CGEF)
Jean-Baptiste Rotsen	CGEF

Le commissaire aux comptes

Christian Brossier | SEFICO

NB : 5 postes restent à pourvoir au CA :
2 représentants des Régions (1 MT, 1 MS),
3 représentants du collège employeurs (3 MS Medef).

Les statuts de Centre Inffo précisent que :
- le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative (article 12) ;
- deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative (article 3).

93

salariés

Centre Inffo emploie 93 salariés (représentant 89,9 équivalents temps plein) aux compétences diversifiées : spécialistes du droit, de la documentation, du marché et des pratiques de formation, journalistes, professionnels de l'édition et de la publication, fonctions support (services administratifs, financiers commerciaux et informatique).

9,3

millions d'euros

Le budget 2016 s'élève à 9,3 millions d'euros. Les subventions d'État représentent 5,2 millions d'euros et le chiffre d'affaires pour ressources propres s'élève à 2,9 millions d'euros.

Les temps forts du conseil d'administration

Les réunions des instances de l'association

2015

Bureaux

5 mai
29 septembre
1^{er} décembre

Conseil d'administration

19 mai
13 octobre
15 décembre

Assemblée générale

19 mai

2016

Bureaux

23 mars
21 septembre
29 novembre

Conseil d'administration

6 avril
5 octobre
14 décembre

Assemblée générale

6 avril

Séminaire du CA mercredi 8 juillet 2015

Relatif à l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2019

Le bureau du CA de Centre Inffo élu le 26 juin 2014

Louis-Charles Viossat		Président
Bernadette Abadie	MEDEF	Vice-présidente
Jacques Bahry	personnalité qualifiée	Vice-président
Daniel Jamme	CFDT	Vice-président
Isabelle Gaudron	ARF	Vice-présidente
Jean-Claude Tricoche	UNSA	Trésorier
Pierre Courbebaisse	CGPME	Trésorier adjoint
Isabelle Bricard	UPA	Secrétaire
Jean-Luc Giraudon	CGT-FO	Secrétaire adjoint
Michel Ferreira-Maia	DGEFP	Membre
Patrice Guezou	CCI France	Membre
Magali Bourdon	CGT	Membre

Siègent au bureau avec voix consultative

Jean-Baptiste Rotsen	CGEFI	Contrôleur d'État
	DGEFP	Commissaire du gouvernement

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 10 des statuts de Centre Inffo, le conseil d'administration a mis en place des commissions thématiques *ad hoc* :

- la commission de suivi du contrat d'objectifs et de moyens, prévue dans le texte du contrat, se réunit régulièrement et présente au conseil d'administration une analyse des indicateurs de suivi du COM. Présidée par Jacques Bahry, elle réunit Bernadette Abadie, Magali Bourdon, Christine Bruniaux, Michel Ferreira-Maia, Jean-Luc Giraudon, Patrice Guezou, Daniel Jamme, Jean-Baptiste Rotsen, Marie-Pierre Sinou, Jean-Claude Tricoche. Cette commission a été très impliquée dans l'élaboration du nouveau COM 2016-2019 ;
- la commission « Régions et territoires* », installée en 2014, prend une part active au rapprochement avec les Régions et le réseau des Carif-Oref (RCO), notamment par des rencontres avec des représentants de l'Association des Régions de France et du conseil d'administration de RCO (juillet, novembre 2014, mars 2015). Composition : Daniel Jamme, Magali Bourdon, Jean-Luc Burgunder, Christine Bruniaux, Pierre Courbebaisse.

Le bureau s'est par ailleurs fortement impliqué dans la préparation du plan de développement des ressources propres de l'association.

* Commission installée par le conseil d'administration, à titre non définitif, en fonction de l'actualité de Centre Inffo.

INFORMER POUR SOUTENIR LES POLITIQUES PUBLIQUES

« **V**otre association joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information, notamment auprès de l'ensemble de nos partenaires traditionnels, et je suis très attachée aux missions qui vous ont été confiées. Elles sont essentielles. »

Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

”

La priorité 2016 : faciliter l'accès de tous à la formation

Les ambitions de la réforme portées par la loi du 5 mars 2014 ont pour objectif de faciliter l'accès de tous à la formation, en particulier à travers l'instauration du compte personnel de formation (CPF) et du conseil en évolution professionnelle (CEP) et les nouveaux mécanismes de financement des dispositifs de formation.

Par son expertise juridique et documentaire, Centre Inffo accompagne les professionnels et les décideurs dans la mise en œuvre de la réforme et facilite l'information auprès du grand public, notamment à l'occasion des événements organisés dans le cadre de l'Université d'hiver de la formation professionnelle et des 40 ans de Centre Inffo.

Pour Centre Inffo, la priorité de 2016 sera de se positionner comme acteur central du débat public et de l'égalité des chances dans l'accès à l'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage.



Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social lors de la 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle.

- Les derniers textes d'application de la loi du 5 mars 2014 publiés en 2015 ont été présentés, analysés et vulgarisés dans un site dédié (www.loi-formation.fr) intégré désormais au site droit de la formation.
- du 27 au 29 janvier 2016, la quatorzième édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle a animé le débat public avec les représentants de l'État, des partenaires sociaux, et des Régions (750 participants) ;
- la nouvelle configuration administrative des régions (17 régions au lieu de 26) et les priorités politiques régionales de formation et d'orientation adoptées par les nouveaux exécutifs donneront lieu à une actualisation importante des supports de Centre Inffo sur ces questions ;
- de nombreux événements seront organisés sur la mise en œuvre de la réforme (qualité, certification) et pour la promotion de l'apprentissage.
- Centre Inffo se mobilisera comme en 2015 pour **faciliter l'information sur le compte personnel de formation (CPF)** : participation au comité éditorial du site national public (www.moncompteformation.gouv.fr) à destination des bénéficiaires, des entreprises et des professionnels de l'accueil-information-orientation. actualisation des pages d'information juridique du site.
- **La nouvelle communauté de métier digitale réservée aux conseillers en évolution professionnelle** prendra son essor en 2016. Initiée par la DGEFP, elle est portée par Centre Inffo en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et l'Université ouverte des compétences (UODC).

Ce dispositif national de professionnalisation inter-réseaux a pour ambition de faciliter le développement d'une culture partagée du conseil en évolution professionnelle. Il complète les dispositifs régionaux animés par les Carif-Oref et les outils propres à chaque opérateur. Cette communauté de métier est co-financée par les cinq opérateurs nationaux du CEP (APEC, FPSPP pour le réseau des Fongecif/Opacif, Pôle emploi, le réseau des Cap emploi, l'Union nationale des missions locales).

Le groupe pilote de préfiguration concerne trois régions : Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La communauté de métier CEP devrait s'élargir au cours du deuxième semestre 2016 à l'ensemble des régions. La technologie utilisée lui permet d'accueillir jusqu'à 20 000 conseillers dans sa configuration de départ.

Une présence renforcée au sein des instances nationales de la formation

Au travers de sa participation aux instances nationales de la formation, Centre Inffo voit sa légitimité renforcée et gagne en visibilité auprès des décideurs et acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie :

- Centre Inffo est membre du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) et contribue aux travaux de cinq commissions thématiques (« Évaluation », « Territoires », « Sécurisation des parcours professionnels », « Qualité, développement des compétences et qualifications », « Financement ») ;
- Centre Inffo est membre de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et participe à ses commissions plénières ;
- Centre Inffo travaille activement à renforcer ses liens avec les partenaires sociaux par le biais d'un accord-cadre avec le COPANEF et le FPSPP pour proposer ses services et son expertise dans le cadre de sa mission de service public.

Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Centre Inffo est très présent sur les réseaux sociaux, qu'il utilise à des fins d'information, de communication et de promotion de son offre de service.

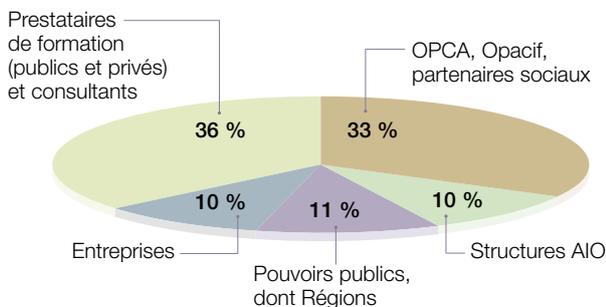
Il est actif sur :

- Facebook (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Twitter (comptes Centre Inffo, Ressources, Région et formation, Europe et formation, Refernet France, Orientation pour tous) ;
- Google + (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- LinkedIn (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Viadeo (page Centre Inffo) ;
- Youtube (la vidéothèque de Centre Inffo) ;
- Flickr (la photothèque de Centre Inffo).

La 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle Rendez-vous national de référence des réseaux de l'orientation et de la formation des adultes

La 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle s'est tenue à Biarritz, du 27 au 29 janvier 2016, sous l'intitulé « Compétences, innovation, performance : Le monde bouge, la formation aussi ! ». Elle s'affirme vraiment comme le rendez-vous national de référence des réseaux de la formation et de l'orientation, avec plus de 750 participants pendant trois jours.

Le haut patronage du Président de la République, les interventions de Mme la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de la vice-présidente de la Région Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes en ouverture, de la déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle en clôture, la présence de très nombreux partenaires sociaux ont été autant de signes de reconnaissance d'une manifestation qui anime le débat public.



Une fréquentation en hausse de 25 % pour un rendez-vous national de référence

Les 750 participants à l'Université d'hiver 2016 représentent tous les secteurs (publics et privés) impliqués dans l'information, l'orientation et la formation des adultes.

La majorité d'entre eux sont à la tête de réseaux nationaux ou régionaux. Ils sont décideurs, financeurs, élus des collectivités territoriales, partenaires sociaux, responsables de ressources humaines et de formation en entreprise et dans la fonction publique, représentants d'Opca, d'Opacif, de Fongecif, responsables d'organismes publics et privés de formation, chercheurs, acteurs de l'accueil-information-orientation.

170 participants (de 4 réseaux nationaux) se sont retrouvés en amont pour des réunions internes.

Le Palais des Congrès de Biarritz :
un lieu prestigieux pour l'Université d'hiver.



Une manifestation plébiscitée pour la qualité de son contenu et de son organisation

42 % des participants (hors intervenants et organisateurs) ont répondu au questionnaire d'évaluation de la manifestation.

98 % d'entre eux ont attribué une note globale de satisfaction comprise entre 6 (satisfaits) et 10 (très satisfaits).

Accueil et organisation.....	98 %
Convivialité et échanges	98 %
Parcours thématiques.....	95 %
Intérêt pour les contenus	96 %
Ressources documentaires	89 %

77 % d'entre eux ont déjà exprimé leur souhait de participer à la prochaine Université d'hiver.

Un événement collaboratif

L'Université d'hiver est une manifestation coopérative : sa programmation et son animation résultent de partenariats étroits avec les réseaux et grands acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle, pendant les douze mois qui la précèdent.

Comité d'orientation



Comité de programmation



144 intervenants ont apporté leur expertise pour intervenir lors des 7 tables rondes, 7 conférences, et 20 ateliers d'échanges pendant 3 jours. Parmi eux, les DRH et responsables stratégiques des groupes Spie Batignolles, AXA France, Euralis, des responsables du Garf, des consultants et prestataires de formation porteurs d'innovations, les représentants de la DGEFP et des Régions, les partenaires sociaux...

Les ressources documentaires, synthèses des échanges, images et vidéos de l'université d'hiver 2016 sont à retrouver sur le site www.centre-inffo.fr/uhfp

Des partenariats financiers renforcés

14 partenaires ont témoigné leur confiance à Centre Inffo en soutenant financièrement l'Université d'hiver :

- Afpaf, Agence ERASMUS+ France Éducation Formation et Pôle emploi (partenaires officiels) ;
- Agéfos PME, Apec, Essec, Opcalia, ICPF&PSI, Unifaf (partenaires) ;
- la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Afnor certification, Klee Group, Training Orchestra, XCG (exposants).

L'Université d'hiver de la formation professionnelle a été soutenue par une **communication très active**, relayée par tous ses partenaires : mailings réguliers de Centre Inffo à ses 57 000 contacts, fortes retombées de la campagne de presse nationale, animation éditoriale du site dédié (14 805 visiteurs uniques, 21 592 visites, 52 086 pages vues), relais des partenaires sur leurs sites internet et au sein leurs réseaux, mobilisation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Viadeo).

www.centre-inffo.fr/uhfp

La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large

Depuis 2006, Centre Inffo développe, porte et/ou anime plusieurs portails nationaux destinés aux professionnels et au grand public, pour le compte d'un ou plusieurs commanditaires publics (DGEFP, partenaires sociaux, Régions...).

Sur ces portails, actualisés en continu, Centre Inffo fournit le contenu juridique, le cas échéant du contenu sur les pratiques, agrège les informations provenant des différents contributeurs et réalise l'animation éditoriale.



www.orientation-pour-tous.fr

Le portail **Orientation pour tous** est au cœur du dispositif d'information et de soutien des personnes en projet de qualification ou de reconversion.

Il propose une information dynamique sur les métiers, les dispositifs de formation et l'offre de formation à l'attention du grand public. En 2016, une nouvelle version avec une ergonomie et une charte graphique remaniée et modernisée devrait faciliter des démarches personnalisées et individualisées via des tutoriels qui permettent d'accéder aisément aux points essentiels d'un dispositif.

Un moteur de recherche commun à tout le site permettra de faire une recherche exhaustive sur l'ensemble des contenus. Un espace de mutualisation sera ouvert aux professionnels (agenda d'événements, outils de professionnalisation partagés, sitographie des lieux d'orientation...).

Il sera un espace de sensibilisation des entreprises au dispositif du CEP et un vecteur d'information des relais institutionnels (Opcv/Opacif par exemple), vers les entreprises.



www.vae.gouv.fr

Le portail **www.vae.gouv.fr**, dont la DGEFP a confié la maîtrise d'œuvre à Centre Inffo, s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la VAE. Son comité de pilotage est animé par la DGEFP.

Les améliorations du portail VAE réalisées en 2015 à la suite d'une enquête auprès des internautes en fin 2014 ont permis d'apporter des améliorations sur le portail. En accord avec la DGEFP, ce travail constitue l'amorce d'une V2 améliorant les fonctionnalités et l'organisation des informations. Cette V2 pourrait s'appuyer sur une procédure progressivement dématérialisée tenant compte des usages et pratiques des différents certificateurs.

En 2015, 5 millions de personnes ont visité le portail Orientation pour tous

Son comité éditorial qui réunit l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et des branches professionnelles a travaillé en 2015 sur les évolutions nécessaires pour garantir la prise en compte de tous les enjeux issus de la réforme et la nécessaire complémentarité avec les outils régionaux.

Ont aussi été modifiés ou intégrés en 2015 : 379 articles (contrats de professionnalisation, projets personnalisés d'accès à l'emploi ; CEP, entretien professionnel, CPF par branche) ; 24 fiches métiers de l'Union des commerces de centre-ville et 116 métiers d'Uniformation.

Une enquête en ligne a permis de mieux connaître le profil des utilisateurs et des synthèses d'études d'observatoires ont été publiées, notamment sur les métiers du bâtiment, des travaux publics et du commerce en France.

3 154 fiches métiers dans 38 filières
270 500 formations initiales et continues
1 111 certificats de qualification professionnelle validés par les branches
40 000 établissements et organismes de formation
4 100 lieux d'orientation
33 branches contributrices
26 régions présentes en 2015
plus de 450 000 visiteurs mensuels



www.alternance.emploi.gouv.fr

Le portail www.alternance.emploi.gouv.fr met en avant la réforme de l'alternance de 2014 en fonction du profil des internautes : entreprises, salariés et organismes de formation. L'animation éditoriale active portée par Centre Inffo cible en particulier les événements majeurs organisés par les acteurs de l'alternance sur l'ensemble du territoire national (réseaux consulaires, confédérations professionnelles, Pôle emploi...). Elle permet de consolider la présence régulière de ces partenaires auprès des internautes.

Une refonte profonde du site est en cours, sous l'égide de la DGEFP, afin d'en faire une véritable bourse de l'apprentissage.



Dokelio est un système d'information capable de recueillir les informations relatives à l'offre de formation professionnelle.

Suite à la création d'un système d'information dédié au CPF (SI-CPF) par la Caisse des dépôts et consignations en application de la loi du 5 mars 2014, le projet ne prévoit plus une utilisation nationale dans le cadre de la mission de service public. Le décret relatif aux missions de Centre Inffo a ainsi été modifié en juin 2015.

Dokelio sera désormais utilisé par les Régions qui le souhaitent, dans le cadre d'une convention de cession du logiciel pour le périmètre des missions régionales. Les Carif des régions Ile-de-France et Guyane ont acquis des licences DOKELIO pour exploiter le logiciel à compter de 2015 dans le cadre de leurs missions territoriales.

Centre Inffo toujours très impliqué dans la normalisation des systèmes de description des données

Que ce soit en créant ses propres outils ou en participant à l'élaboration de normes, Centre Inffo met son expertise au service de la conception et de l'actualisation de systèmes normalisés de description des données :

- **une nouvelle édition du Formacode (V12)** est en préparation pour mise en ligne en fin 2016. Ce thésaurus de l'offre de formation est un outil de Centre Inffo, actualisé en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et d'autres opérateurs publics. Il est utilisé dans tous les systèmes d'information publics et bases de données traitant des métiers et de l'offre de formation. Le *Formacode* est désormais en accès libre pour tout utilisateur final, et payant pour tout acquéreur qui en ferait un usage commercial. Cette dernière formule cible particulièrement les éditeurs de logiciels de gestion de l'offre de formation. En offre de service complémentaire, Centre Inffo propose des sessions de formation pour faciliter l'appropriation de cet outil par les utilisateurs ;
- Centre Inffo participera en tant que de besoin aux travaux du **langage LHEO** (langage harmonisé d'échanges sur l'offre de formation) ;
- Centre Inffo finalisera au dernier trimestre 2016 **la refonte du Thésaurus de la formation**, thésaurus documentaire dont la dernière édition date de 2006 ;
- Centre Inffo participe activement aux **travaux de normalisation de la commission Afnor NF X50 Formation professionnelle**. Elle élabore les normes NF, traite des projets normatifs nationaux et internationaux en cours (CEN et ISO) et statue sur la pertinence et la programmation des travaux. Centre Inffo a ainsi contribué très activement à la révision de la norme terminologie de la formation NF X50-750 publiée en octobre 2015 ;
- Centre Inffo promeut le **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** pilotés par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication avec en 2015 l'organisation d'une webconférence sur ce thème. L'accessibilité des informations diffusées est en effet une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Centre Inffo poursuivra en 2016 la mise en conformité des sites et portails qu'il gère, en respectant les différentes étapes du plan de mise en conformité établi en 2010.

L'EXPERTISE DE CENTRE INFFO AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

Pour remplir efficacement les missions nationales qui lui sont confiées, Centre Inffo conforte en permanence sa présence auprès de ses partenaires institutionnels et des réseaux de la formation et de l'orientation : participation aux instances nationales, contribution à des groupes techniques, opérations bilatérales, mobilisation de ses partenaires dans les événements et productions de Centre Inffo.

Contribution de Centre Inffo aux événements de partenaires en 2015 :

- au 4^e Forum mondial des apprentissages tout au long de la vie en février 2015 à l'Unesco ;
- à la Biennale de l'éducation et de la formation en juillet 2015 au Cnam ;
- à la Conférence annuelle de l'Agence Erasmus + Éducation Formation France en octobre 2015 ;
- aux 13^{es} Rencontres nationales du FFFOD à St Brieuc en novembre 2015.

Une présence renforcée auprès des décideurs publics et des instances nationales

Dans le cadre de sa mission publique, Centre Inffo apportera son expertise aux décideurs et contribuera aux travaux des instances nationales de la formation et de l'orientation. Il poursuivra des partenariats actifs avec :

- **les ministères** : Centre Inffo apporte son appui constant aux services de la DGEFP, relaiera des campagnes de communication menées par le ministère en charge de la Formation professionnelle, participera à des groupes de travail menés par la DGE/DGEFP, le ministère des Outre-Mer (service militaire adapté) ;
- **les partenaires sociaux** :
 - avec le **Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (Copanef)** et le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, Centre Inffo conclura un accord-cadre de partenariat triennal visant à consolider et à renforcer l'implication des partenaires sociaux dans la gouvernance et dans le recours aux outils développés par Centre Inffo. Cet accord-cadre permet à Centre Inffo de valoriser l'activité et les outils paritaires du champ formation-orientation dans le cadre de sa mission de service public. Il permettra aux partenaires sociaux d'accéder à l'expertise juridique de Centre Inffo et aux nombreuses bases de données (Accords de branche, CQP, CPNE, Observatoires de branche...) et informations traitées par l'association ;



La valorisation des partenaires de Centre Inffo

Les partenariats noués par Centre Inffo permettent de faire connaître et de valoriser de nombreuses initiatives nationales, territoriales et locales au travers des productions, publications et événements de Centre Inffo.

C'est le cas notamment pour l'Université d'hiver de la formation professionnelle 2016 qui a associé à sa préparation et à son animation 20 réseaux d'opérateurs nationaux et interrégionaux et a animé un débat public sur les questions vives d'actualité grâce à la présence des décideurs nationaux et régionaux.

Ce sera également le cas des différents événements organisés tout au long de l'année 2016 pour accompagner l'actualité du secteur.

- avec le **FPSPP**, Centre Inffo poursuivra l'accompagnement technique engagé sur le champ de la qualité des actions de formation avec les réseaux des Fongecif et des Opcas/Opacif. Il prolongera l'action commune avec la DGEFP et le FFFOD pour faciliter la prise en charge financière des formations ouvertes et à distance par les Opcas-Opacif ;
- avec la **CPNEF** des branches professionnelles et leurs observatoires : leurs analyses et travaux prospectifs sur l'évolution des métiers seront valorisés sur le portail Orientation pour tous ;
- avec **chacune des organisations d'employeurs et de salariés**, pour optimiser l'information sur la formation auprès des entreprises et des salariés ;
- le **Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (Cnefop), dont il est membre par décret n° 2014-965 du 22 août 2014 : participation à la commission plénière, aux cinq commissions thématiques, assistance technique (réalisation du site internet, édition de documents) ;
- l'**Association des Régions de France** (ARF) : le suivi de la nouvelle configuration des régions (fusions administratives, renouvellement des mandats électoraux) et l'accompagnement de nouveaux élus dans leurs fonctions ;
- la **Commission nationale de la certification professionnelle** (CNCP) : participation aux réunions de la commission plénière et aux commissions thématiques, organisation de réunions et journées d'actualités dédiées à la thématique de la certification pour accompagner la professionnalisation des acteurs ;
- **France Stratégie** : participation aux travaux du Réseau emplois-compétences, diffusion sur le portail national Orientation pour tous des travaux liés à l'évolution des métiers en 2022, groupe sur la qualité de l'offre.

DES PARTENARIATS NOURRIS SERONT POURSUIVIS AVEC :

- le **Groupement des acteurs et responsables de formation** (GARF) : interventions en colloques, réalisation de l'enquête annuelle sur l'achat de formation et de baromètres de la formation, interventions réciproques dans des événements ;
- le **Forum français des formations ouvertes et à distance** (FFFOD), dont Centre Inffo est membre fondateur : participation au bureau de l'association, co-animation des Rencontres annuelles et contribution aux événements ;
- la **Cité des métiers et son réseau international** : intervention hebdomadaire de deux conseillers de Centre Inffo sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation » de la Cité des métiers de Paris-Universciences, La Villette ;
- le **Comité mondial des apprentissages tout au long de la vie** qui prépare le 5^e Forum mondial (à Saint-Petersbourg) ;
- le **COFOM-Wordskills** pour promouvoir les Olympiades des métiers et Abylimpics (Olympiades des métiers pour personnes en situation de handicap) ;
- les **Universités et grandes écoles organisant des masters** en management/ingénierie/droit de la formation (Paris-Dauphine, Lille 1, Cnam) pour apporter des ressources aux futurs professionnels.

ACCOMPAGNER LES RÉGIONS DANS LEUR NOUVELLE CONFIGURATION

Configuration administrative restreinte (17 régions au lieu de 26) et nouveaux exécutifs régionaux : 2016 s'annonce comme une année de forte transition. En relation avec les opérateurs régionaux, Centre Inffo se mobilise pour accompagner ces changements.

Les priorités de Centre Inffo pour 2016 sont les suivantes

- apporter une information précise en temps réel sur les nouvelles configurations administratives des Régions et des services déconcentrés de l'État ;
- en relation avec les opérateurs régionaux, accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonction et dans l'exercice de leur mandat ;
- faire connaître les nouvelles politiques régionales de formation et d'orientation ;
- suivre la préparation des futurs CPRDFOP pour la période 2017-2021 ;
- développer de nouveaux projets avec les Carif-Oref, au sein d'un accord-cadre de partenariat ;
- créer les conditions d'un véritable partenariat permanent entre Centre Inffo et les responsables formation des régions ;
- être acteur de la continuité territoriale par une action volontariste auprès des régions d'outre-mer et de Mayotte, avec une étude d'opportunité sur la mise en place d'universités de la formation professionnelle pour les régions d'outre-mer (en lien avec elles, avec le ministère des Outre-mer et de LADOM) ;
- en lien avec les structures ressources, réaliser des monographies régionales permettant d'appréhender rapidement les principales caractéristiques de chaque Région : interlocuteurs, actions, outils, données chiffrées, etc.



RENFORCER LES LIENS DE COOPÉRATION AVEC LES CARIF-OREF

Avec le Réseau des Carif-Oref

Un projet d'accord-cadre a fait l'objet de nombreux échanges et rencontres tant au niveau de la direction que des administrateurs de Centre Inffo et du Réseau des Carif-Oref. Il devrait se substituer en 2016 au précédent accord de 1996.

Dans un paysage institutionnel en pleine évolution, cet accord vise à renforcer la complémentarité des actions de Centre Inffo et des Carif-Oref. Il définit des axes de coopération (groupes techniques, partenariat pour la communauté digitale de métier pour les conseillers en évolution professionnelle). Il instaure des rencontres régulières, et renforce la présence des partenaires lors de leurs événements respectifs.

Dans le cadre de relations bilatérales

Les Carif-Oref feront appel à Centre Inffo pour contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'orientation et de la formation sur leur territoire.

RENFORCER L'EXPERTISE DES SERVICES DE FORMATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Poursuivant une opération démarrée en 2004, Centre Inffo a remporté le marché 2014-2016 des journées d'échanges et de formation destinées aux agents des services de formation professionnelle et d'apprentissage des Conseils régionaux. L'objectif est de renforcer leur expertise et de les aider dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.

Les deux journées réalisées en 2015 portaient sur le service public régional de l'orientation et sur les régions et la qualité des formations. Celles prévues en 2016 porteront sur les « compétences de base et lutte contre le décrochage » et « les pratiques du CEP ». Dès avril 2016, Centre Inffo se positionnera pour être en mesure de remporter le nouveau marché 2016-2018.

Centre Inffo rédige et publie la synthèse de ces travaux sur le site www.regions-et-formation.fr

245 000 actions

de formation continue dans 26 Régions diffusées en 2015 par le réseau des Carif-Oref sur le portail Orientation pour tous.

2500 abonnés sur twitter

Le site de Centre Inffo « Régions et Formation » principal vecteur d'information sur les conséquences de la fusion des régions et les nouvelles priorités régionales.

Les fiches Régions ont été actualisées quotidiennement. Elles présentent les acteurs de la formation et de l'orientation, les politiques régionales de formation et d'orientation à travers notamment des dossiers de synthèse (acte III de la décentralisation, SPRO) et plaquettes d'information. La base « Formation et Apprentissage en régions » qui recense l'ensemble des aides, dispositifs et outils régionaux sera elle aussi fortement impactée par le nouveau découpage régional.

www.regions-et-formation.fr

Interventions à la demande d'acteurs régionaux en 2015

Centre Inffo a été sollicité pour intervenir dans le cadre de la professionnalisation des acteurs :

- **en Picardie** : animation d'ateliers régionaux de l'orientation (mars 2015) sur le thème du SPRO et le conseil en évolution professionnelle (CEP), et des certifications ;
- **en Bourgogne** : animation des conférences régionales sur le thème « les réformes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage : impact sur les politiques régionales », les 15 et 29 janvier et 18 février 2015 ;
- **en Centre Val de Loire**, sur le thème de la réforme de la formation pour les agents du conseil régional ;
- **en Basse-Normandie** sur le thème de la qualité et du décryptage du décret du 30 juin 2015 ;
- **en Pays de la Loire**, sur les nouveautés de la réglementation de l'apprentissage ;
- auprès du **Carif-Oref Midi-Pyrénées**, sur le thème de la réforme de la formation pour les agents du conseil régional.

CENTRE INFFO, AU CARREFOUR DE L'EUROPE ET DE LA FRANCOPHONIE

Correspondant du Cedefop en France, Centre Inffo occupe la position privilégiée d'informer les partenaires et publics européens sur les politiques et pratiques françaises de formation.

Informer sur le système français avec le Cedefop et Erasmus + France

Centre Inffo a été retenu en 2015 après appel d'offres par le Cedefop pour renouveler pour la période 2016-2019 la coordination du Réseau ReferNet France (réseau européen de référence et d'expertise-France). Le programme d'activités 2016 prévoit la rédaction de deux études thématiques et d'un rapport sur les politiques et dispositifs de formation en France, l'alimentation et l'actualisation du site ReferNet France et de la base de données bibliographique du Cedefop (Vet Bib), la participation aux deux réunions annuelles européennes de ReferNet.

En partenariat avec l'agence Erasmus+ France Éducation-Formation, Centre Inffo

- développera l'information sur l'**Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes** (AEFA) ;
- contribuera au développement et à la promotion d'**Epale**, plateforme consacrée à la formation des adultes en Europe à l'image du supplément presse réalisé en novembre pour le lancement de l'outil ;
- apportera un appui technique à la construction d'**Euro-med+**, portail d'information sur la FP qui favorise la mobilité pour l'éducation, la formation et la coopération dans la zone euro-méditerranéenne ;
- valorisera sur le POPT les informations fournies par **Erasmus+ sur la mobilité en Europe**, et sa mise en œuvre pratique (liste de partenaires potentiels...) coopération sur la zone euro-méditerranéenne.



En 2015

- Le **site internet Euroguidance France** a été alimenté par Centre Inffo parallèlement à l'organisation d'une visite d'étude pour 5 pays européens et à l'élaboration de brochures sur la présentation du système français d'orientation tout au long de la vie.
- Des **études ont été réalisées pour le Cedefop**, sur les compétences clefs européennes dans l'enseignement secondaire et sur le développement professionnel des enseignants et formateurs. Le portail du Cedefop a aussi été enrichi par des articles thématiques portant notamment sur le plan digital pour l'éducation, le conseil en évolution professionnelle, les premiers pas dans la vie active (garantie jeune...).
- Centre Inffo a aussi contribué à la **conférence annuelle de l'agence Erasmus+** en octobre 2015 avec la réalisation d'une webographie sur la reconnaissance et la validation des compétences en Europe.

Euroguidance France

Centre Inffo est un acteur majeur d'Euroguidance France, le réseau européen en faveur de l'orientation et de la mobilité en Europe (géré et piloté par l'agence Erasmus+ Éducation Formation France), en partenariat avec les autres centres de ressources et l'agence. Sont prévus en 2016 l'alimentation du site Euroguidance France, l'insertion d'articles dans Orientactuel, la co-organisation avec l'Onisep d'une visite d'études de cinq jours pour des professionnels européens de l'orientation, la participation à la conférence européenne prévue sur les compétences et certifications, la création et la publication d'un guide sur le système et les pratiques d'orientation tout au long de la vie en France.

Euroguidance 2 : avec le nouveau portail LOQ, informer les Européens sur l'offre de formation française

L'ex portail Ploteus, dédié à la mobilité en Europe, se transforme et devient le portail LOQ : Learning Opportunities and Qualification in Europe. Il donne des informations sur l'offre de formation en France. Centre Inffo contribuera avec l'Onisep et le Réseau des Carif-Oref au développement de ce portail. Il s'agit en particulier de favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information pour transmettre en un flux unique les informations relatives à l'offre de formation française. À cette fin, des rapprochements sont opérés entre le thesaurus Formacode et la nomenclature ISCED.

Exporter à l'international les valeurs du système français

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE EXTRA-EUROPEENNE

- Au Gabon, Centre Inffo relance en 2016 la mission d'expertise et de conseil auprès du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la République gabonaise (METFP), dans le cadre de sa convention signée en 2012. Sont prévus un accompagnement au système de certification national et une assistance à la mise en place d'un portail d'orientation (métiers et offre de formation). De nouvelles priorités ainsi que des règles financières et budgétaires ont été précisées au cours de séances de travail en décembre 2015 entre Centre Inffo et des représentants du ministère gabonais de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes.
- Pour se positionner plus facilement dans des missions internationales et faire reconnaître son expertise auprès des commanditaires, Centre Inffo poursuivra les contacts engagés avec la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au sein du MAE ainsi qu'avec l'Agence française pour le développement et l'Afeti (Agence française pour l'expertise technique internationale).

Décrire simplement le système français

Centre Inffo actualisera en 2016 les brochures de présentation du système français de formation professionnelle initiale et continue :

- Une plaquette de 4 pages en allemand, anglais, chinois, espagnol et français
- Une plaquette de 20 pages en anglais, français, espagnol.
- Elles sont accessibles et téléchargeables sur le site de Centre Inffo « Europe et formation ».

2016 : DE L'INFORMATION SUR LA RÉFORME À SA MISE EN ŒUVRE

Essentiellement centrée sur l'information sur la réforme en 2015, la demande des professionnels vers Centre Inffo s'élargira en 2016 aux nouveaux dispositifs mis en place : ingénierie, qualité, évaluation, certification, conseil...

En 2015

Une nouvelle collection thématique « **Les dossiers de la presse** » a été lancée pour valoriser la presse et l'expertise juridique et documentaire de Centre Inffo à travers un focus lié à l'actualité (formation et développement durable, égalité des chances, etc.)

Les sites **Actualité** et **Droit de la formation** ont été enrichis pour accroître les contenus gratuits et réécrits au profit d'un public plus large.

Des **partenariats** ont été noués en 2015 avec les **universités Lille 1 et Paris-Dauphine** pour mettre à leur disposition la presse de Centre Inffo comme outil pédagogique pendant le cursus des étudiants en master et profiter de leur analyse critique.

Centre Inffo a mis à disposition en consultation sur le site Ressources de la Formation **12 dossiers documentaires sur l'actualité de la formation** dont : « Réforme de la formation, loi du 5 mars 2014 », « Rendre son offre de formation certifiante et éligible au CPF », « Décret qualité des actions de formation ».

L'information sur la **qualité de la formation** a été soutenue avec la parution de dossiers experts, de dossiers documentaires et l'organisation de matinées d'actualité.

Informier, échanger, expertiser

La question de la professionnalisation et de l'information des acteurs des ressources humaines, de l'emploi, de l'orientation et de la formation est devenue centrale dans le développement de la formation.

Face à l'externalisation croissante de l'expertise formation dans les PME et aux questions toujours plus pointues des grandes entreprises, Centre Inffo s'attachera à apporter des solutions clefs en main.

À l'occasion des nombreuses manifestations organisées par Centre Inffo (colloques, Université d'hiver, sessions de formation, matinées et événements d'actualité), l'association a développé une réelle capacité d'organisation et de gestion des événements liés au secteur orientation-formation.

En 2016, Centre Inffo s'attachera donc à animer le débat public, à faire se rencontrer les acteurs et parties prenantes et à leur diffuser en permanence une information fiable et impartiale.



Informer les professionnels

LA PRESSE D'ACTUALITÉ AU PLUS PRÈS DE SES LECTEURS

Les deux publications « presse » de Centre Info permettent de suivre au plus près l'actualité du secteur

- **Le Quotidien de la formation**, lettre électronique, cible un public de décideurs et privilégie les informations institutionnelles (+ 23 % en 2015).
- **Le magazine Inffo Formation**, disponible en deux supports (papier et numérique) élargit son public en adoptant une formule magazine (rubriques diversifiées, interviews, portraits).

Une sélection d'articles de ces deux publications fait l'objet de deux lettres électroniques thématiques gratuites : **Orientactuel**, consacrée à l'orientation et aux transitions professionnelles, réalisée en partenariat avec l'Onisep (4 140 abonnés) et la **Lettre de la FOAD** (2 287 abonnés). En 2016, les journalistes de Centre Info proposeront aux internautes des séquences interactives (tchats notamment) en fonction de l'actualité.

HARMONISATION DES SITES INTERNET

Centre Info s'appuie principalement sur ses sites internet thématiques pour capitaliser et diffuser l'information traitée, permettant ainsi un référencement plus aisé sur les différents moteurs de recherche (cf. le détail de ces sites en annexe 5).

- Tous les sites font l'objet d'une actualisation en continu, qu'il s'agisse des contenus juridiques liés à la réforme ou des autres sujets. La refonte éditoriale et ergonomique entamée en 2013 pour développer leur attractivité et renforcer leur cohérence s'achèvera en 2016, avec la refonte du site Europe et formation et du site Refernet.

Un système d'audit permanent de l'ergonomie et de l'actualisation des sites sera mis en place en 2016 pour garantir la qualité des informations fournies par Centre Info.

Les articles sont aussi repris avec des compléments juridiques et documentaires pour réaliser des suppléments papiers thématiques dans la collection *Dossier de Centre Info*.

Les dossiers de Centre Info



Informer le grand public

C'est essentiellement à travers les portails nationaux dont le portage et la maîtrise d'œuvre lui sont confiés que Centre Info s'adresse directement au grand public : les portails Orientation pour tous, VAE, alternance, Euroguidance sont les vecteurs privilégiés de cette relation.

Pour autant, de nombreuses rubriques des sites de Centre Info ou de plaquettes d'information s'adressent au grand public.

Par exemple :

- les fiches **Droits et dispositifs** sur le site www.droit-de-la-formation.fr ;
- les **fiches juridiques** du portail www.moncompteformation.gouv.fr ;
- la série de **plaquettes d'information** sur le système français de formation, en plusieurs langues ;
- des **affiches et infographies** sur les dispositifs européens de mobilité.

En face-à-face avec le grand public, Centre Info poursuivra sa présence hebdomadaire (une journée) à la **Cité des métiers de Paris - Universcience La Villette** sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation ». Au cours d'entretiens personnalisés et anonymes, il s'agit de conseiller une personne sur ses droits à la formation professionnelle continue, et de l'aider à trouver l'action de formation la mieux appropriée à son projet professionnel.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE NOUVELLE

En application du plan de d'action décidé par le Conseil d'administration pour développer les ressources propres, Centre Inffo poursuivra en 2016 les initiatives suivantes :

- **Info 2+** : la conception d'un nouveau produit déclinant le Quotidien de la formation destiné avant tout aux réseaux (notamment les Carif-Oref) ;
- **Personnalisation des Fiches pratiques** : un premier guide « Formateur consultant indépendant et réforme de la formation : vos premiers pas dans la réglementation » sera commercialisé en 2016 ;
- **Commercialisation des Fiches pratiques** : plusieurs évolutions doivent permettre la consultation de fiches dans le cadre d'abonnement à la carte ;
- **Matinées d'actualité** : l'organisation de matinées d'actualité organisées en partenariat se développera en 2016.

MANIFESTATIONS EN PARTENARIAT

Les manifestations organisées en partenariat les années précédentes seront poursuivies (avec la CNCP, avec Dalloz Éditions, avec le réseau des CCI).

La **quatorzième édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle** (Biarritz, 27 au 29 janvier 2016) a exploré le thème « Compétences, innovation, performance : le monde bouge, la formation aussi ». Elle se positionne comme une manifestation de référence pour les nombreux réseaux de la formation et de l'orientation. Sa programmation est élaborée avec le concours de 20 réseaux nationaux et le soutien de nombreux partenaires financiers et institutionnels.

Centre Inffo contribuera à nouveau **en octobre 2016 au colloque des CIBC** sur les enjeux du bilan de compétences dans le nouveau cadre issu de la réforme de 2014.



Animer des dynamiques entre pairs

L'ANIMATION DE RÉSEAUX ET DE GROUPES DE TRAVAIL

Un des savoir-faire reconnus de Centre Inffo est l'animation de réseaux de professionnels et de groupes de travail aboutissant à des productions originales. Il participe ainsi à la dynamique du secteur et à la professionnalisation constante de ses acteurs.

En 2016, Centre Inffo animera :

- pour le compte d'Agefos-PME, le **Club Agefos-PME « Grands comptes »** (près d'une centaine d'adhérents) : organisation de petits-déjeuners thématiques avec des responsables de formation d'entreprise, interventions d'experts de Centre Inffo, recherche d'intervenants externes, production de dossiers documentaires ;
 - pour le compte du Cedefop, le **réseau ReferNet France** (cf. p.20) ;
 - le **réseau documentaire national Ariane**, qui réunit des professionnels de l'information-documentation des acteurs publics (Afpa, CGSP de France Stratégie, Céreq, CIDJ, Cnam-CDFT, Cité des métiers de Paris, DGEFP, Injep, Irès) pour valoriser les fonds documentaires, promouvoir les travaux documentaires des membres du réseau et créer des partenariats pour créer de nouveaux produits documentaires. En 2016, l'accent sera mis sur l'accroissement de ce réseau, avec notamment l'accueil de l'Onisep en mars et son ouverture aux dynamiques régionales.
- Centre Inffo participe également au **réseau documentaire recherche TEF** (Travail emploi formation) animé par le Céreq et plus axé sur la recherche.

Un grand succès des matinées d'actualité en 2015

Les matinées d'actualité ont été repensées comme un nouveau produit visant à apporter une réponse clefs en main à une question d'actualité. Leur succès exceptionnel en 2015, certes porté par la réforme, traduit un changement de modèle économique.

- 6 matinées « Rendre son offre de formation certifiante et éligible au CPF » (dont une à Lyon) avec plus de 600 participants sur cette seule thématique.
- 1 matinée « Décret qualité des actions de formation : prestataires, sachez répondre aux exigences des financeurs ».
- 1 matinée « Décrets issus de la réforme ».

Former

Centre Inffo contribue à la professionnalisation des acteurs conformément à l'objectif 4 du COM,

Organisme de formation, Centre Inffo a inscrit 44 actions de formation dans son catalogue 2016, d'une durée d'un à quatre jours, sur les six domaines suivants :

- maîtriser l'environnement et le droit de la formation ;
- piloter et gérer la fonction formation en entreprise ;
- piloter et gérer un organisme de formation ;
- assurer l'orientation et l'information sur les dispositifs de formation ;
- optimiser sa pédagogie et son ingénierie de formation ;
- utiliser les référentiels et les certifications.

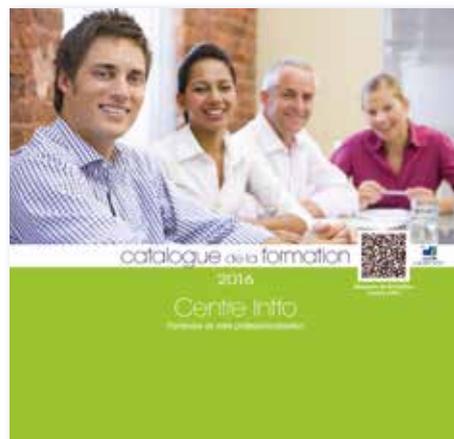
La certification est au cœur des enjeux de la réforme. Centre Inffo a assuré ainsi des journées d'information sur la certification en lien avec la CNCF et le Copanef. Il veillera à offrir à son catalogue des formations certifiantes éligibles à terme au CPF.

Centre Inffo, membre du FFFOD - Forum français de la formation ouverte et à distance, offrira aussi **une offre de formation mixte** avec du présentiel et de la formation à distance.

Le constat de la baisse progressive de fréquentation des sessions interentreprises conduit Centre Inffo à adapter cette offre en intra-entreprise pour **répondre aux demandes spécifiques de commanditaires** dans le champ formation-orientation. Ces marchés sont conclus à la suite de demandes spontanées, de prospection commerciale et de réponse à appels d'offres tout au long de l'année.

Centre Inffo poursuivra les opérations nationales engagées depuis plusieurs années avec :

- **le ministère chargé de l'Éducation nationale** pour la formation des 35 correspondants académiques de formation continue ;
- **le CNFPT** pour la conception et l'animation des journées d'échanges de pratiques destinées aux agents des services de formation professionnelle et apprentissage des Conseils régionaux.



Ils ont choisi Centre Inffo en 2015

De grands réseaux choisissent Centre Inffo pour des prestations de formation ou d'information destinées à leurs collaborateurs et leurs réseaux, ou pour des prestations d'expertise : GRTgaz, le Groupe La Poste, Intersport, l'IRSN, Siemens, Véolia, Agefos-PME, OPCALIA (Ile de France et Mayotte), le FPSPP pour les FONGECIF, Constructys, OPCA Transport, le ministère de l'Éducation nationale (pour ses 35 correspondants académiques du réseau de formation continue), des universités, l'APAVE, l'ESSEC, l'INAFON, Télélangue-Berlitz, Wall Street Institute, Transdev...

Les prestations de formation réalisées en 2015 l'ont été majoritairement en interentreprises et centrées sur la mise en œuvre de la réforme, Centre Inffo contribuant ainsi à son appropriation opérationnelle par les professionnels.

	Sessions	Jours	Participants
Sessions de formation inter (catalogue) dans les locaux de Centre Inffo	34	61,5	217
Sessions de formation intra (commanditées)	108	123	1 227
1. Total sessions de formation Centre Inffo	142	184,5	1 444
Événements d'actualité/d'information organisés par Centre Inffo	8	4,5	752
Événements d'actualité commandités	17	11,5	1 402
2. Total prestations d'information payantes	25	16	2 154
3. Interventions gratuites dans manifestations partenaires	5	3	1 485
TOTAL (1 + 2 + 3)	172	203,5	5 083

Expertiser

L'EXPERTISE JURIDIQUE

Centre Inffo a acquis une légitimité et une notoriété incontestables en droit de la formation.

Le cœur de la capitalisation de cette expertise réside dans l'ouvrage Les Fiches pratiques de la formation continue.

- L'édition 2016 des Fiches pratiques comporte l'analyse de l'ensemble des textes des réformes récentes impactant la formation et l'orientation : loi du 5 mars 2014 et ses décrets d'application, lois sur l'apprentissage et la réforme territoriale, etc.

Sa version numérique (sur le site www.droit-de-la-formation.fr), actualisée en continu, propose de nombreux compléments : dossiers, synthèses, adresses utiles...

- Des ouvrages et guides dérivés seront édités en 2016 (Le Journal de l'année 2015, Remplir le bilan pédagogique et financier, Créer son organisme de formation).
- Centre Inffo proposera à nouveau son expertise à des **commanditaires privés** (entreprises, organisations professionnelles, OPCA, organismes de formation) pour la création et la rédaction de documents d'information et de communication sous marque blanche.

Avec l'appui des partenaires sociaux, Centre Inffo entamera en 2016 la modernisation de ses bases de données sur les outils paritaires (accords conventionnels, CQP, observatoires de branche) pour aboutir à un système d'information intégré déclinant les informations par branche.

En 2015

Centre Inffo a assuré **62 prestations d'accompagnement**, d'audit de conformité, d'assistance à la réalisation d'outils (sites internet, fiches dispositifs, guides pour les salariés et managers) au profit d'entreprises, de prestataires de formation, au nombre desquels les grands comptes suivants : APAVE groupe, CCI France, Constructys, Essec, GRT-Gaz, INRS.

Ces accompagnements représentent 51 jours d'intervention.

SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE

- Le service téléphonique d'assistance juridique sera développé. Il existe sous plusieurs formes : réponse aux questions d'interprétation des textes dans le cadre de l'abonnement aux Fiches pratiques, réponse aux questions complexes et sur mesure dans le cadre de « Réponses à la carte ».
- Le développement d'accompagnements personnalisés courts se confirme sur trois thèmes (expertise juridique et en ingénierie) :
 - les diagnostics courts et audits de conformité réglementaire des documents conventionnels et contractuels (cible : les services de formation des entreprises et les prestataires de formation) ;
 - l'accompagnement des prestataires de formation du secteur de la santé à satisfaire aux obligations des dépôts de leur demande d'agrément (ODPC) ;
 - l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire.

L'EXPERTISE DOCUMENTAIRE

Centre Inffo actualise ses outils documentaires de référence pour le secteur emploi-formation :

- la **V12 du Formacode**, thésaurus de l'offre de formation, qui permet d'indexer dans des bases de données l'ensemble des caractéristiques des organismes de formation et des actions de formation ;
- une **nouvelle édition du Thésaurus de la formation**, outil de référence pour la terminologie, sera finalisée au dernier trimestre 2016 ;
- une **synthèse documentaire sur l'actualité de la semaine** sera publiée sur le site Actualité de la formation.

L'EXPERTISE EN INGÉNIERIE ET LE CONSEIL SUR LE CHAMP EMPLOI-FORMATION

Centre Inffo déploiera son expertise en accompagnement du changement, assistance à la création et/ou au pilotage d'unités de formation et ingénierie pédagogique auprès des commanditaires suivants :

- l'**Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)** qu'il accompagne depuis 2011, en ayant assuré notamment pour son université interne la création de modules de formation pour trois métiers de l'IRSN ; le soutien à la mise en place en 2015 de l'Ecole de la stratégie et du management ; l'accompagnement à l'élaboration du dispositif d'évaluation des formations ;
- le **ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle** du Gabon dont la secrétaire générale et le Directeur de la formation ont été accueillis fin 2015 dans le cadre de l'appui à la mise en place du système national de certification, d'information et d'orientation ;
- le **COPANEF**, pour l'accompagnement des COPAREF (cf. encadré ci-dessous).

En 2015

Centre Inffo a apporté son appui aux Coparef dans le cadre de l'habilitation d'organismes formateurs à la certification CléA - Socle de connaissances et compétences professionnelles dans le cadre d'un appel à concurrence commandité par le Copanef au FPSPP :

- pilotage et coordination du projet avec le FPSPP et le Copanef ;
- création d'un outil informatique de traitement des dossiers ;
- instruction des dossiers de candidature et production d'avis circonstanciés ;
- auditions d'organismes de formation ;
- rédaction des synthèses pour les différents Coparef accompagnés ;

L'appui de Centre Inffo à 8 Coparef en 2015 (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne, Champagne-Ardenne, la Réunion...) a représenté 77 jours d'accompagnement.

LES ÉTUDES ET ENQUÊTES

Dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens, Centre Inffo s'attachera à développer de nouveaux baromètres et enquêtes sur la formation

Centre Inffo renouvellera en 2016 les études et enquêtes suivantes :

- pour le compte du **Cedefop**, deux études thématiques ;
- son **enquête annuelle sur les tendances et pratiques d'achat de formation**. L'étude 2015, à laquelle a été associé le Garf, a fait l'objet d'une large diffusion lors de l'UHFP 2016 avec une bonne couverture médiatique.



SE POSITIONNER SUR LE CHAMP DE L'INTERMÉDIATION ENTRE BESOINS ET OFFRE DE FORMATION

Centre Inffo poursuit l'objectif de commercialiser en 2016 la plateforme Kelixto, un outil numérique d'intermédiation entre l'offre de formation et le besoin des directeurs de ressources humaines. Cette plateforme répond à une demande croissante de la part des entreprises : elle permet d'intégrer l'offre de sessions de formation de différents prestataires et facilite ensuite le travail d'analyse et de sélection du responsable formation en entreprise.

Centre Inffo l'a développée pour la structure interne d'optimisation des achats de formation de GDF Suez et il est désormais utilisé par Formiris.

Une étude technico-économique externe sera conduite sur le bilan de ce projet à ce jour pour favoriser son expansion en 2016.

PILOTER LA PERFORMANCE DE CENTRE INFFO

La mission de Centre Inffo lui confère des responsabilités particulières. Une démarche « d'opérateur responsable » est une des pierres angulaires de son action. Elle permet d'identifier précisément la volonté soutenue, dans la longue durée, d'un pilotage de la performance, où la transparence vis-à-vis de ses commanditaires est aussi déterminante que l'usage optimal des ressources publiques.

DES OUTILS DE PILOTAGE INTERNE RENFORCÉS POUR UNE PLUS GRANDE PERFORMANCE

Le renforcement du pilotage interne repose sur une hiérarchie impliquée et formée à tous les niveaux. Des outils de cartographie des processus, de cartographie des risques et d'élaboration des procédures de contrôle interne et de suivi des marchés sont en cours d'actualisation avec l'aide d'un prestataire retenu fin 2015.

Ces objectifs figureront désormais de façon détaillée dans des lettres de mission adressées à l'ensemble de l'équipe de direction dont la composition a été revue afin de créer une fonction d'ajointe au directeur général et regrouper dans une même direction les affaires financières et l'informatique.

PRIORITÉ A L'INFORMATION ET À LA FORMATION DU COLLECTIF DE TRAVAIL

Garantir un sentiment d'appartenance des salariés au collectif de travail en veillant en permanence à la meilleure diffusion possible des informations au sein de l'association a été une préoccupation constante de la nouvelle direction en 2014, avec l'instauration de rencontres régulières avec l'ensemble du personnel consacrées aux projets et réalisations de l'association et l'organisation de séminaires.

La priorité pour 2016 sera donnée à la formation des salariés et de l'encadrement et à la réalisation de projets collectifs dans le cadre d'initiatives des salariés soutenues par la Direction à l'occasion des 40 ans de l'association.



LE DÉPLOIEMENT DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs années, Centre Inffo renouvelle les outils au cœur de ses processus de production et de gestion. **L'évolution du système d'information documentaire** se poursuivra en 2016 avec l'acquisition d'une plateforme de veille permettant de rationaliser et d'optimiser la recherche d'informations.

De **nouveaux outils de gestion commerciale** (un CRM et un logiciel de gestion de l'organisme de formation) ont été choisis pour simplifier les modalités de traitement des opérations. Ils faciliteront en 2016 l'extraction de données commerciales exploitables pour accroître la fiabilité des actions de prospection et contribuer à l'amélioration du suivi clientèle.

Un **nouvel outil de gestion des temps** devrait être déployé en 2016 avec un objectif de mise en service en 2017. Un logiciel dédié à la réalisation et l'exploitation des thésaurus est par ailleurs à l'étude.

POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Centre Inffo est une association socialement responsable. À cet effet, elle participe au mouvement contribuant au développement durable, sur les volets de l'environnement et de la responsabilité sociale. Il s'agit d'un engagement dans le moyen-long terme devant mobiliser toute l'organisation à tous les niveaux mais aussi les prestataires, et les modalités de relation aux usagers et aux clients.

Des travaux seront conduits pour rénover le bâtiment et poursuivre l'amélioration permanente de l'environnement de travail parallèlement à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Centre Inffo privilégie l'emploi du support numérique, aussi bien dans les traitements administratifs que les documents commerciaux, de communication ou les produits.

L'offre de formation repose de plus en plus sur l'utilisation, par les formateurs et les stagiaires, des outils pédagogiques et documentaires mis en ligne sur une plateforme pédagogique à distance de Centre Inffo.

Centre Inffo a axé essentiellement ses actions de court terme sur le pilier environnemental du développement durable. Pour autant, à travers sa contribution permanente aux politiques publiques de formation, notamment pour les personnes éloignées de l'emploi, Centre Inffo contribue d'ores et déjà aux volets sociaux et économiques du développement durable.

Les réalisations RH en 2015

Conscient de l'importance du capital humain, Centre Inffo a mis l'accent sur :

- l'accompagnement des salariés, sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux (réalisation d'un plan de prévention et mise en ligne d'un extranet qualité de vie au travail) ;
- le partage de l'information au sein de l'association : Information régulière auprès de tous les salariés sur la vie de l'association et sur les activités en cours avec la mise en ligne des relevés de décision des réunions de direction ;
- l'association des salariés aux orientations stratégiques avec l'ambition de développer les compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux défis (organisation de deux séminaires des salariés en avril et en novembre pour les associer aux réflexions sur le prochain COM et à la préparation des 40 ans de Centre Inffo).

Par ailleurs, l'année a aussi été marquée par :

- le renouvellement des instances du personnel (CE, DP, CHSCT) ;
- la mise en place de la base de données économiques et sociales (loi du 14 juin 2013) ;
- la mise en place des entretiens professionnels et d'un mémento sur le CPF (loi du 5 mars 2014) et d'entretiens préretraite ;
- la signature d'accord d'entreprise sur la complémentaire frais de santé et sur le temps de travail ;
- la dénonciation d'usages relatifs à la retraite et aux congés.

Enfin, une réorganisation interne a permis de mieux valoriser les activités juridiques et de conseil, accompagnement et de créer un poste d'adjoint au directeur général pour une meilleure coordination des activités métiers.

POUR SUIVRE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFO

Centre Inffo se définit avant tout par sa mission de service public d'information sur la formation permanente.

Pour autant, afin d'assurer l'équilibre de son budget, un plan d'action prioritaire a été adopté en décembre 2014 par le Conseil d'administration pour développer les ressources de Centre Inffo mais aussi renforcer son positionnement au carrefour des réseaux d'information sur la formation. Ce plan sera poursuivi en 2016 en optimisant ses atouts.

Trois axes prioritaires

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA VISIBILITÉ DE CENTRE INFO

Pour conforter ses missions de service public Centre Inffo devra être davantage connu des professionnels et décideurs des secteurs emploi-formation-orientation et du grand public. Pour ce faire, les pistes privilégiées dès 2015 seront poursuivies en 2016 :

- élaborer une stratégie de communication et organiser la fonction de communication au sein de Centre Inffo ;
- créer une ou plusieurs marques dédiées (pour les études-conseil, l'offre de formation, les événements...);
- renforcer les partenariats avec le CNEFOP, le COPANEF, le FPSPP et les acteurs régionaux ;

- concevoir un extranet pour les conseillers des cinq opérateurs nationaux du CEP, en lien avec le réseau des Carif-Oref et en partenariat avec l'Université ouverte des compétences.

RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Centre Inffo adaptera son offre de service avec une approche marketing, en la recentrant en fonction des besoins des différents publics auxquels il s'adresse :

- dans un objectif de qualité pour améliorer l'ergonomie des produits et mieux satisfaire les abonnés, clients et utilisateurs ;
- en recherchant une économie de ressources, à partir d'une offre « cœur de métier » qui s'adapte aux différents segments de publics ;
- en intégrant autant que possible les perspectives de démultiplication par l'usage de technologies permettant une offre à distance (webconférence, FOAD...).

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

De nouveaux champs d'action seront explorés et mis en œuvre, en particulier :

- les missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur emploi-formation, ce qui implique la structuration de cette fonction au sein de Centre Inffo ;
- les études et enquêtes dans le secteur formation-orientation ;
- l'intermédiation entre l'offre et l'achat de formation, en développant l'outil Kelixto et en adaptant son modèle économique ;
- une offre de formation multimodale adaptée aux différents rythmes et besoins des clients de Centre Inffo.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFFO

RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Adopter une démarche marketing
Repenser la fonction commerciale

Réaliser une analyse approfondie
de l'offre de Centre Inffo, de ses
marchés cibles et de la concurrence

Segmenter l'offre de Centre Inffo
par activité et par marché

Faire baisser les coûts de préparation
et d'environnement

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA LÉGITIMITÉ

Organiser la fonction communication
au sein de Centre Inffo et élaborer
une stratégie de communication

Créer une ou plusieurs marques
dédiées (CI Etudes-Conseil,
CI Formation, CI Événements...)

Renforcer les partenariats
avec le CNEFOP
et les acteurs régionaux

Concevoir un extranet « CEP » en lien
avec les Carif-Oref, le CNEFOP
et d'autres partenaires

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

Étudier la demande, adapter les thèmes
de travail à l'actualité

Définir le modèle et les évolutions
de Kelixto

Développer une offre multimodale
de formation (FOAD) adaptée au client

Développer un suivi
post-formation

56 000

contacts commerciaux

Facebook : 3 063 mentions « j'aime » la page

Twitter : 4 063 abonnés Centre Inffo, 2 535 abonnés Régions et formation, 1 785 abonnés à Europe et formation

La visibilité de Centre Inffo sur les réseaux sociaux à fin 2015

Twitter	682 tweets	
	Centre Inffo	4 063 abonnés
	Régions & formation	2 535 abonnés
	Europe & formation	1 785 abonnés
	Ressources de la formation	3 619 abonnés
Facebook	419 posts	
	Centre Inffo	3 063 mentions j'aime la page
	Orientation pour tous	7 520 mentions j'aime la page
Google +		
	Centre Inffo	123 abonnés
	Orientation pour tous	137 abonnés
LinkedIn		
	Centre Inffo	406 abonnés
Viadeo		
	Centre Inffo	232 abonnés
Youtube		
	Chaîne Centre Inffo	121 abonnés

LA PARUTION DES « DOSSIERS DE CENTRE INFFO »

Envoyés sous format numérique à 50 000 contacts de Centre Inffo, ces nouveaux produits de communication ont connu des échos importants sur les sites internet et blogs de la formation. Publiés en fonction de l'actualité événementielle ou calendaire, ces dossiers valoriseront l'expertise de Centre Inffo en proposant des regards croisés (analyse juridique et en ingénierie, articles de presse, bibliographie).

Commercialisation en 2015

Conformément au plan d'action pour le développement des ressources propres, l'année 2015 a été marquée par un effort accru de commercialisation et promotion des activités d'accompagnement et conseil, notamment dans le domaine de la certification auprès des organismes de formation. Un travail de refonte des supports commerciaux a aussi été lancé pour améliorer l'identification de la marque Centre Inffo avec notamment l'évolution d'un poste vers la communication commerciale.

La promotion de la 14^e UHFP tant auprès des participants que des partenaires financiers et sponsors a été tout au long du deuxième semestre 2015 un élément déterminant pour le succès de cette manifestation.

Infos clefs :

- 56 000 destinataires des informations commerciales.
- Préparation et publication de deux catalogues :
 - Offre de formation ;
 - Produits et services.
- Présence de Centre Inffo au 1^{er} Salon du travail et de la mobilité professionnelle les 23 et 24 janvier 2015, à la Biennale de l'éducation et de la formation le 30 juin 2015.

Renforcement des relations commerciales avec l'IFOMOS (Institut de formation aux métiers du sport) avec une intervention devant 70 représentants des fédérations sportives et comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs.

COMMUNIQUER

La communication a été assurée essentiellement autour des événements et produits de Centre Inffo : par exemple les événements autour de la réforme, les Fiches pratiques 2015, la nouvelle formule d'Inffo Formation, l'Université d'hiver. En 2016, la restructuration de cette fonction au sein de l'association devrait permettre de valoriser davantage l'image et les futures marques de Centre Inffo avec le recours à une agence de communication et le recrutement d'un responsable communication.

La stratégie de développement commercial a été soutenue en multipliant significativement les rendez-vous clients, en diversifiant les techniques de vente (ventes combinées de produits, réalisation de ventes « flash » pour les ouvrages et sessions de formation). Les sites de Centre Inffo sont utilisés comme supports de promotion (carrousel, bannières publicitaires) et les réseaux sociaux sont systématiquement mobilisés à des fins commerciales, en parallèle des informations d'actualité. *L'Agenda*, lettre commerciale bimensuelle de Centre Inffo, sera envoyé à 24 reprises à une moyenne de 56 000 destinataires.

L'organisation de manifestations pour les 40 ans de Centre Inffo sera par ailleurs l'occasion de communiquer sur l'association et d'assurer aussi sa mission première d'information sur la formation au travers d'un ou plusieurs colloques dédiés.

ANNEXES

Annexe 1

TEXTES OFFICIELS

STATUTS RÉVISÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012

Titre 1

FORMATION - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

Article 1

Il est créé, sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, une association dite : Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo).

Article 2

L'association, placée sous la tutelle du ministre chargé de la Formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Article 3

L'association a pour missions dans le cadre des politiques publiques en matière d'orientation et de formation professionnelle tant nationales que territoriales, européennes et internationales :

1. d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
2. de développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de la formation professionnelle ;
3. d'assurer la mise en place d'un système d'information sur l'offre de formation comportant l'ensemble des informations nécessaires pour rendre opérationnelle la prescription en ligne ;
4. d'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L.6111-4 du Code du travail, ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

Article 4

Le siège de l'association est fixé : 4, avenue du Stade-de-France 93200 Saint-Denis-La Plaine. Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

Article 5

La durée de l'association est illimitée.

Titre 2

COMPOSITION - ADMISSION - DÉMISSION - RADIATION

Article 6

L'association se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

Les **membres titulaires** sont répartis en quatre collèges, composés chacun de six membres.

- a) Un collège des employeurs, composé de représentants d'organisations nationales représentatives d'employeurs, nommés sur proposition de ces dernières.
- b) Un collège des salariés, composé de représentants d'organisations syndicales nationales représentatives de salariés, nommés sur proposition de ces dernières.
- c) Un collège des pouvoirs publics, composé de représentants de l'administration, nommés sur proposition des ministres intéressés, à raison de :
 - un représentant du ministère chargé de la Formation professionnelle ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Agriculture ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Industrie ;
 - deux représentants des Régions.
- d) Un collège des personnes qualifiées, composé de personnalités nommées en fonction de leur compétence.

Les membres titulaires sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Dans les collèges a), b) et c), des **membres suppléants**, en nombre égal à celui des titulaires, peuvent être désignés dans les mêmes conditions qu'eux.

L'assemblée générale peut désigner, à la majorité simple, sur proposition du conseil d'administration, des **membres correspondants**, personnes physiques ou morales, en raison de l'intérêt qu'elles portent à l'objet de l'association. Leur nombre est limité à 6.

Article 7

La qualité de membre de l'association se perd :

- par décès ;
- par démission ;

- par retrait du mandat que le membre détenait.

Cessent en outre de faire partie de l'association les membres correspondants dont la radiation a été prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu, et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Titre 3

DIRECTION - ADMINISTRATION

Article 8

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé des représentants des membres titulaires et des personnalités qualifiées.

Les membres appartenant au collège des pouvoirs publics sont nommés pour la durée des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Les membres des organisations professionnelles et syndicales définies à l'article 6 a) et b) sont désignés par l'organisation qu'ils représentent.

Le mandat des administrateurs est de trois ans. Il est renouvelable.

En cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires, les membres suppléants désignés par l'organisation qu'ils représentent les remplacent de plein droit dans l'exercice de leur mandat.

Le mandat des membres correspondants vient à expiration à l'échéance de celui des membres titulaires des collèges a), b) et c) définis à l'article 6. Ils peuvent être appelés, en fonction des questions prévues à l'ordre du jour, à siéger au conseil d'administration avec voix consultative.

Deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

Article 9

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, à bulletin secret, au scrutin majoritaire à deux tours.

La présence des deux tiers au moins des membres titulaires, ou à défaut, de leurs suppléants, est nécessaire. En cas de partage des voix, l'élection est prononcée au bénéfice de l'âge.

Lors de la séance d'installation du conseil d'administration, au début d'un mandat, cette élection se déroule sous la présidence du doyen d'âge.

Article 9 bis

Il est constitué au sein du conseil un bureau qui a pour tâche d'aider le président à préparer les réunions du conseil d'administration et de s'assurer de la bonne exécution de ses décisions entre les sessions.

Le bureau est composé de :

- 4 représentants pour le collège des syndicats de salariés ;
- 4 représentants pour le collège des employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des Pouvoirs publics : un de l'État et un des Régions ;
- 1 représentant pour le collège des personnalités qualifiées.

Le commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État assistent au Bureau avec voix consultative.

Chacun des collèges désigne, à bulletin secret, ses représentants suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. En cas de partage des voix, la désignation est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le conseil d'administration répartit entre les membres du bureau, sur proposition du Président, les fonctions suivantes, à savoir :

- 4 vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire-adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier-adjoint.

Les réunions du bureau sont convoquées et présidées par le président.

Article 10 :

Le Conseil d'administration définit et contrôle la politique de l'association. Il délibère à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- les programmes et projets d'action y afférents ;
- les rapports d'exécution ;
- le budget ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il peut instituer toutes commissions spécialisées chargées d'étudier et de rapporter devant lui toutes questions relatives à l'objet de l'association. Il peut également entendre toute personne dont il juge la présence utile sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut attribuer l'honorariat à un membre du conseil au terme de son mandat en raison de sa contribution éminente au développement de l'activité du Centre Inffo.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Article 11

Le président veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et au fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut se faire suppléer par un membre du bureau pour un ou plusieurs objets déterminés, avec l'approbation du conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur de l'association.

Article 12

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Le directeur, désigné conformément aux dispositions du décret n° 76-203 du 1^{er} mars 1976, modifié par le décret n° 2003-479 du 4 juin 2003, assure la direction permanente des services de l'association et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Sous réserve de l'approbation du président, le directeur peut déléguer sa signature, pour nécessité de service, à titre temporaire ou permanent.

Le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative.

Article 13 :

Le commissaire du gouvernement placé auprès de l'association est nommé par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la Formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

Article 14

Le personnel de l'association comprend :

- des salariés à durée déterminée ;
- des salariés à durée indéterminée.

Des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de l'association afin d'y assurer des fonctions de directeur, de chef de département ou de service, ou de chargé d'études dans la limite maximum de trois emplois.

Les règles applicables au personnel de l'association sont approuvées par le ministère de l'Économie et des Finances.

Titre 4

RESSOURCES – CONTRÔLE FINANCIER

Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics. S'agissant de l'État, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre l'association et le ministère chargé de la Formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition de l'association après examen préalable du programme annuel d'activités ;
- des contributions éventuelles provenant d'organisations professionnelles ou syndicales et des Régions ;
- de la rémunération des prestations de services, de ressources propres et toutes recettes autorisées par la loi.

Article 16 :

L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 55-773 du 26 mai 1955 modifié.

Titre 5

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 17

L'association se réunit en assemblée générale ordinaire, au moins une fois par an, sur convocation du président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Cette assemblée se compose des membres titulaires et des membres correspondants, ces derniers y ayant voix consultative.

Article 18

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration et qui ont été arrêtés préalablement par le bureau.

Ne peuvent être traitées lors de l'assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la présence ou la représentation des deux tiers au moins des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants, étant nécessaire pour la validité de leurs délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale dans un délai de quinze jours au moins et de deux mois au plus et les délibérations de celle-ci seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

Article 19

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres titulaires inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 18.

Titre 6**MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION - LIQUIDATION****Article 20**

Les présents statuts pourront être modifiés, sur proposition du conseil d'administration, par la majorité des deux tiers des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants,

présents à l'assemblée générale convoquée extraordinairement.

Article 21

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, que par l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette assemblée devra réunir les deux tiers au moins des membres titulaires de l'association, et la dissolution ne pourra être décidée qu'à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

À défaut d'assemblée générale habilitée à statuer à cet effet, la dissolution de l'asso-

ciation pourra être prononcée par le ministre chargé de la Formation professionnelle.

Article 22

En cas de dissolution, la liquidation et la dévolution des biens seront assurées par le président de l'association, conformément aux conditions fixées soit par l'assemblée générale et avec l'assentiment du ministre chargé de la Formation professionnelle, soit par ce dernier, dans le cas où la dissolution serait prononcée par lui.

Le président du conseil d'administration, Louis-Charles VIOSSAT

DÉCRET N° 76-203 DU 1^{ER} MARS 1976 relatif au Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente - Version consolidée au 19 mai 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

Article 1

L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Article 2

Modifié par Décret n°2011-1773 du 5 décembre 2011 - art. 1

Le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (centre INFFO), placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Il a pour missions dans le cadre des politiques publiques en la matière tant nationale qu'européennes ou territoriales :

- 1° D'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
- 2° De développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- 3° D'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L. 6111-4 du code du travail ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

Article 3

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 2 JORF 6 juin 2003

Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

Article 4

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 3 JORF 6 juin 2003

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans

ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Article 5

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 4 JORF 6 juin 2003

Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et le ministre chargé de la formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition du centre, après examen préalable du programme annuel d'activités.

Article 6

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

L'association est soumise au contrôle budgétaire de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le commissaire du Gouvernement placé auprès du centre est nommé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Article 7

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 6 JORF 6 juin 2003

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du Gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y a pas fait opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du Gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

Article 8

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

Article 9

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE.

Annexe 2

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DE CENTRE INFO FORMALISÉS PAR VOIE DE CONVENTION

Centre Inffo attache une importance toute particulière au développement de partenariats pour optimiser ses missions. Les accords-cadres de partenariat détaillés ci-dessous sont fondés sur le principe de gratuité et d'échanges de service. Ils ne comportent pas de clauses financières (hormis la convention signée en 1996 avec l'InterCarif-Oref). Ils sont complétés par des programmes de travail annuels détaillant les activités prévues.

Partenaire signataire	Objet principal de la convention	Année de signature
Conventions en vigueur		
Agence Erasmus + France Éducation Formation	Coopération pour le programme Euroguidance	2014
ARF - Association des Régions de France	Accord-cadre pour optimiser la complémentarité des ressources entre acteurs régionaux et Centre Inffo	2005
Armée de Terre	Convention de partenariat concernant la sensibilisation, l'orientation et l'information des jeunes sur les débouchés professionnels proposés par l'armée de terre.	2013
CCI France	Diffusion d'information à destination des professionnels relevant des CCI	2015
Cité des métiers Paris	Présence hebdomadaire de collaborateurs de Centre Inffo sur le pôle « Trouver sa formation » pour orienter le grand public	2007
CNAM	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2010
GARF - Groupement des acteurs et responsables de formation	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2014
InterCarif-Oref	Coopération technique (+ clauses financières)	1996
Réseau ARIANE : INJRP, IRES, CIDJ, CDFT-CNAM, Céreq, Cité des métiers	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	2014-2015
Sénégal - Dakar Office national de la formation professionnelle	Coopération, accompagnement au développement	janvier 2014
Uniformation	Contribution au portail Orientation pour tous et échange réciproque de données	2015
Worldskills - COFOM	Valorisation de l'organisation des Olympiades des métiers régionales et nationales	2015
Conventions prévues en 2016		
Armée de Terre	Renouvellement de convention	
COPANEF-FPSPP	Accord-cadre de coopération	
Réseau des Carif-Oref	Usage des données fournies par les Carif-Oref pour diffusion sur les outils nationaux portés par Centre Inffo (dont portail Orientation pour tous)	
Réseau ARIANE : AFPA, France Stratégie	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	

Annexe 3

PARUTIONS DE LA PRESSE D'ACTUALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

INFFO FORMATION



Magazine bimensuel, vingt-deux numéros annuels. Diffusé sur supports papier et numérique sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Chaque numéro est diffusé aux abonnés par courrier tous les quinze jours. La version numérique du magazine est accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Parutions en 2015 :

22 numéros (869 à 890), plus 2 suppléments (n°s 879 et 889).

Les thèmes des 22 dossiers à la Une parus en 2015, et des suppléments aux numéros 879 et 889 :

- 869 1^{er} au 14 janvier 2015 : Le compte personnel de formation vu par les futurs titulaires (4 pages)
- 870 15 au 31 janvier 2015 : Que reste-t-il du militantisme dans la formation ? (4 pages)
- 871 1^{er} au 14 février 2015 : Quelle place pour le bilan de compétences ? (4 pages)
- 872 15 au 28 février 2015 : Olympiades métiers, en route pour Sao Paulo (4 pages)
- 873 1^{er} au 14 mars 2015 : La formation au service de l'égalité professionnelle (4 pages)
- 874 15 au 31 mars 2015 : François Rebsamen, « la réforme : un levier de reconfiguration de l'offre » (4 pages)
- 875 1^{er} au 14 avril 2015 : Apprentissage, quelle place pour les savoirs théoriques ? (4 pages)
- 876 15 au 30 avril 2015 : Au cœur de la gouvernance régionale (4 pages)
- 877 1^{er} au 14 mai 2015 : Les Opca face à des choix stratégiques (6 pages)
- 878 15 au 31 mai 2015 : Mutations en cours dans l'Opca du commerce-distribution (6 pages)
- 879 1^{er} au 14 juin 2015 : Semaine du développement durable, la formation au service de la transition écologique, livré avec un « Focus », supplément de 24 pages, Régions et commandes de formation, quels régimes juridiques ? (4 pages)
- 880 15 au 30 juin 2015 : Les ateliers de pédagogie personnalisée fêtent leurs 30 ans (4 pages)
- 881 1^{er} au 31 juillet 2015 : Certification : faire reconnaître la qualité de sa formation (4 pages)
- 882 1^{er} au 31 août 2015 : Quelle trace ont-ils laissée ? Témoignages de quatre anciens ministres de la formation (6 pages)
- 883 1^{er} au 14 septembre 2015 : Comités d'entreprise, des élus au carrefour de la formation en entreprise (4 pages)
- 884 15 au 30 septembre 2015 : Paritarisme, les nouvelles règles de financement (4 pages)
- 885 1^{er} au 14 octobre 2015 : Réfugiés : quels dispositifs de formation pour s'intégrer ? (4 pages)
- 886 15 au 31 octobre 2015 : Plan de formation 2016, ce que change la réforme (6 pages)
- 887 1^{er} au 14 novembre 2015 : Adultes éloignés du marché du travail, quels accompagnements ? (6 pages)
- 888 15 au 30 novembre 2015 : Le rôle clé du responsable formation en entreprise (6 pages)
- 889 1^{er} au 14 décembre 2015 : Les nouvelles régions au rendez-vous de la réforme (6 pages), plus un hors-série « Focus », Epale, plateforme d'échanges des acteurs de la formation, est à présent ouverte en France (12 pages)
- 890 15 au 31 décembre 2015 : Les Opca à l'heure des comptes (6 pages)

Les dossiers de Centre Inffo, une publication conçue avec plusieurs départements de Centre Inffo (5 numéros) et publiés à l'occasion d'événements nationaux :

La loi du 5 mars 2014, un an après, 36 pages (publié le 5 mars 2015).

La formation au service de l'égalité professionnelle hommes-femmes, 16 pages (publié le 6 mars 2015).

La formation au service du développement durable, 12 pages (publié le 2 juin 2015).

La réforme à l'heure de la qualité, 32 pages (publié le 2 juillet 2015).

La formation, levier d'insertion des travailleurs handicapés, 24 pages (publié le 20 novembre 2015).

Le Quotidien de la formation

Lettre numérique quotidienne payante (cinq jours par semaine).



Consultable sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Chaque numéro est diffusé sur la messagerie des abonnés le matin à sept heures.

Accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Parutions en 2015 : 214 numéros (2295 à 2508)

La lettre de la FOAD

Lettre numérique gratuite réalisée à partir d'une sélection d'articles du *Quotidien de la formation* et de *L'Inffo Formation*.

Parutions en 2015 : 2 numéros (n°82 à 83), adressés à 2287 abonnés gratuits.



Lettre numérique gratuite mensuelle sur l'orientation, en partenariat avec l'Onisep.

Parutions en 2015 : 11 numéros (n° 42 à 52), adressés à 4 140 abonnés gratuits

Les archives d'Orientactuel sont disponibles sur : <http://orientactuel.centre-inffo.fr/spip.php?page=archive>

Annexe 4

PRINCIPALES BASES DE DONNÉES DE CENTRE INFO EN ACCÈS LIBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Ces bases sont actualisées en continu et accessibles sur les sites thématiques de Centre Info

BASES DE DONNÉES ET COMMENTAIRES		CONSULTABLE À L'ADRESSE
Annuaire des acteurs de la formation	5 700 adresses	http://ressources-de-la-formation.fr/
Base bibliographique	42 343 notices, dont : • 12 757 notices d'ouvrages • 29 586 notices de revues	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Base-bibliographique.html
Accords de branche	4 739 notices Textes en vigueur, accords étendus ou non,	http://www.ressources-de-la-formation.fr/opac
CQP - Certificats de qualification professionnelle	1112 CQP en vigueur + archives	Accès de cette base par le portail Orientation pour tous
FAR Formation et apprentissage en régions	500 aides régionales 212 outils contractuels : 19 contrats de plan Etat-Régions 2015-2020, 26 contrats de projets 2007-2013, 28 délibérations sur les SPRF, 9 conventions SPRF/SPRO, 28 CPRDFP, 18 contrats d'objectifs territoriaux, 25 contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage (COMAP) 2011-2015 et 13 conventions Régions / Partenaires sociaux	http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055
Certifications dans le champ des métiers de la formation	389 certifications Diplômes et titres	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Certifications-des-metiers-de-la.html
Organismes concourant à la professionnalisation des acteurs de la formation	1 213 organismes	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Organismes-de-formation-metiers-de.html
Ressources pédagogiques numériques	2 620 produits	http://ressources-de-la-formation.fr/
Sites internet sur la formation	100 sites (nouvelle base de données 2014-2015)	

Annexe 5

SITES INTERNET CRÉÉS ET/OU GÉRÉS PAR CENTRE INFO

LES SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFO

Centre Inffo	www.centre-info.fr
Boutique en ligne	boutique.centre-info.fr
Actualité de la formation	www.actualite-de-la-formation.fr
Droit de la formation	www.droit-de-la-formation.fr
Europe et formation	www.europe-et-formation.eu
Régions et formation	www.regions-et-formation.fr
Ressources de la formation	www.ressources-de-la-formation.fr
ReferNet France	www.centre-info.fr/refernet/
UHFP	www.centre-info.fr/uhfp/

OUTILS ET PRODUITS NUMÉRIQUES

Formacode	formacode.centre-info.fr
Orientactuel - La lettre de l'orientation	orientactuel.centre-info.fr
Projet CléA	info.fr/clea

SITES COLLABORATIFS ET PÉDAGOGIQUES EN ACCÈS RÉSERVÉ À DES GROUPES D'USAGERS

Espace collaboratif de Centre Inffo	www.centre-info.fr/extranet
Webdoc intranet Centre Inffo	www.centre-info.fr/webdoc
Webdoc intranet Centre Inffo marchés publics	www.centre-info.fr/webdoc/marches
Espace numérique des administrateurs	www.centre-info.net/ena
Qualité de vie au travail	www.centre-info.fr/qvt/

Centre Inffo

sur les réseaux sociaux et sites de partage

Facebook	Centre Inffo	3 063 mentions j'aime la page
	Euroguidance	147 mentions j'aime la page
	Orientation pour tous	7 520 mentions j'aime la page
Twitter	Centre Inffo	4 063 abonnés
	Europe & formation	1 785 abonnés
	Régions & formation	2 535 abonnés
	Ressources de la formation	3 619 abonnés
	Orientation pour tous	3 189 abonnés
Google +	Centre Inffo	123 abonnés
	Orientation pour tous	137 abonnés
LinkedIn	Centre Inffo	406 abonnés
Viadéo	Centre Inffo	232 abonnés
YouTube	Chaine Centre Inffo	121 abonnés
	www.youtube.com/user/centreinfo	
Flickr	Base de photographies de Centre Inffo.	

SITES ASSOCIÉS

Portail orientation-pour-tous	www.orientation-pour-tous.fr
Portail VAE	www.vae.gouv.fr

SITES DE PARTENAIRES

CNEFOP	www.cnefop.gouv.fr
Constructys-FPC	guidefpc.constructys.fr

Visites des principaux sites thématiques en 2015

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	587 959	15 719	10 728	10 072	15 134	2 671	3 599	5 676
Février	546 001	14 139	8 551	6 834	14 190	2 597	3 442	6 407
Mars	619 539	16 141	7 750	7 459	16 266	2 944	2 753	9 012
Avril	470 577	12 553	6 036	5 873	13 683	2 934	1 023	8 083
Mai	480 443	8 407	5 164	4 236	11 382	2 538	1 199	4 166
Juin	501 889	10 690	5 999	5 070	14 313	2 374	1 486	4 460
Juillet	409 716	8 801	4 357	4 830	11 208	1 874	1 220	3 943
Août	364 268	5 568	2 977	3 557	4 186	1 744	1 032	2 887
Septembre	601 240	9 144	3 212	6 155	13 290	2 639	1 304	4 606
Octobre	593 300	9 024	1 456	5 940	11 452	2 876	887	4 963
Novembre	559 794	8 398	1 156	6 400	11 715	2 659	922	3 598
Décembre	449 947	6 560	872	5 609	8 092	2 060	955	3 745

Visiteurs uniques des principaux sites thématiques en 2015

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	502 284	7 504	5 662	7 010	6 314	2 397	3 140	5 142
Février	465 051	6 910	4 583	3 736	5 500	2 317	3 032	5 750
Mars	520 632	7 756	4 185	4 004	6 010	2 649	2 415	7 452
Avril	399 089	6 322	3 242	3 352	5 274	2 565	684	6 792
Mai	410 785	5 270	2 773	2 470	4 738	2 286	777	3 144
Juin	427 979	6 471	3 247	2 773	5 340	2 064	940	3 488
Juillet	349 135	5 598	2 500	2 705	4 479	1 709	822	3 215
Août	311 366	3 527	1 635	2 069	2 225	1 588	669	2 456
Septembre	511 987	5 556	1 911	3 373	5 008	2 372	853	3 972
Octobre	503 180	5 498	893	3 464	4 501	2 546	599	4 145
Novembre	474 625	5 328	748	3 758	4 435	2 402	583	2 994
Décembre	381 890	4 211	541	3 360	3 276	1 861	595	3 130

Nombre de pages vues sur les principaux sites thématiques en 2015

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	1 711 218	36 484	38 444	50 065	45 457	4 233	8 024	10 958
Février	1 583 554	32 384	30 533	47 297	42 332	4 224	7 624	12 137
Mars	1 736 383	38 528	26 828	54 415	49 884	4 671	5 711	25 054
Avril	1 280 645	29 096	20 002	45 595	41 509	5 081	3 003	24 774
Mai	1 258 946	19 981	16 139	32 131	35 162	3 933	3 445	25 464
Juin	1 298 562	26 439	18 558	39 825	42 575	4 043	4 145	24 289
Juillet	1 049 370	23 013	15 280	35 509	31 747	3 111	3 866	19 348
Août	969 832	13 598	9 705	26 900	12 269	2 868	3 141	13 316
Septembre	1 580 977	23 540	9 656	46 415	37 506	3 978	3 933	20 907
Octobre	1 523 674	23 349	4 388	39 277	32 975	4 652	2 942	25 682
Novembre	1 482 774	21 716	3 189	43 565	33 958	4 200	3 282	17 783
Décembre	1 188 845	16 282	2 367	35 643	22 947	3 267	2 970	18 752

LES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFFO

Centre Inffo

Ce site a vocation à être le portail d'entrée de tous les autres sites thématiques de Centre Inffo. Il présente les missions de Centre Inffo, ses produits et services et sa boutique en ligne.

www.centre-inffo.fr

Droit de la formation

Ce site rassemble tout le contenu relatif au droit de la formation.

En accès libre, on y trouve d'abondantes informations sur les droits et dispositifs de formation, l'annuaire des acteurs de la formation, l'accès aux sources juridiques : textes législatifs et réglementaires, circulaires, accords, jurisprudence, questions parlementaires, le blog de la réforme, des outils (modèles de conventions notamment).

Sur abonnement, on accède au contenu des **Fiches pratiques** (actualisé en continu) et à ses services associés (questions du mois, synthèses, alertes, etc.). Le site Loi-formation, ouvert en janvier 2014 pour donner une visibilité sur l'ensemble des textes relatifs à la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, a été intégré au site droit-de-la-formation.fr depuis juin 2015.

www.droit-de-la-formation.fr



Actualité de la formation

Ce site propose chaque jour de la semaine en accès libre la une du *Quotidien de la formation*. Également en accès libre, des documents qui font l'actualité (rapports, accords des partenaires sociaux, conventions Etat/régions, études etc) ; des synthèses issues du *Quotidien de la formation* ou d'*Inffo formation* ; un chiffre emblématique d'une actualité ; des infographies ; des articles biographiques sur des personnalités de la formation ; l'agenda.

Actualité de la formation propose par ailleurs un téléchargement en accès libre des dossiers de presse de Centre Inffo et renvoie vers les autres sites de Centre Inffo. Il offre aussi un moteur de recherche permettant aux abonnés de retrouver un article en archive. Enfin, il présente une double entrée permettant aux visiteurs de s'abonner au *Quotidien de la formation* et à *Inffo formation*.

www.actualite-de-la-formation.fr

Ressources documentaires de la formation

Ressources documentaires de la formation. Le nouveau portail documentaire ouvert en juin 2015 propose un accès à toutes les bases de données dont *Inffo Doc*, les accords de branches professionnelles, les ressources pédagogiques numériques... Une sélection de rapports officiels et les dossiers/bibliographies réalisés par la Documentation sont disponibles sur le portail entièrement remanié. Les prestations documentaires de Centre Inffo y sont détaillées. Un accès réservé est également proposé aux collaborateurs de Centre Inffo.

www.ressources-de-la-formation.fr

Régions & formation

Une nouvelle version a été mise en ligne en mars 2015. Ce site facilite l'appréhension des politiques et actions régionales par tous, notamment grâce à une ligne éditoriale qui privilégie une approche thématique. On y trouve une description de la formation et de l'orientation dans chacune des 17 régions, les informations et actualités régionales, en lien avec les Régions et Carif-Oref, ainsi que la base de données Formation et apprentissage en régions (FAR) qui intègre près de 500 aides régionales, les contrats de projets, les CPRDFOP, les contrats d'objectifs territoriaux et contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage...

www.regions-et-formation.fr

Europe et formation

Mis en ligne en 2011, ce site donne les clés de lecture de la formation hors de nos frontières : informations sur les politiques et pratiques de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée, et de la Francophonie. On y trouve notamment une description détaillée des systèmes de formation dans chacun des 27 autres États membres de l'Union européenne et des trois autres pays membres de l'Espace économique européen.

Refonte prévue en 2016 pour devenir europe-international-et-formation.eu

www.europe-et-formation.eu



Le Réseau européen ReferNet (animé par le Cedefop) permet des comparaisons entre les systèmes de formation professionnelle des 28 États membres plus l'Islande et la Norvège. Centre Inffo est à la tête du consortium français ReferNet France, la branche française du réseau de référence et d'expertise.

Ce site, développé par Centre Inffo en langue française, donne accès aux publications et aux bases de données du Cedefop, à celles du réseau ReferNet France sur les politiques et dispositifs de formation en France. Il propose des informations sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

Refonte prévue en 2016.

www.centre-inffo.fr/refernet



Annexe 6

EN 2015, 4,8 MILLIONS DE PERSONNES ONT VISITÉ LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

UN PROJET PARTENARIAL UNIQUE

Le portail www.orientation-pour-tous.fr est un projet partenarial unique dont les commanditaires sont l'État, les Régions et les partenaires sociaux.

Chef de projet de la maîtrise d'ouvrage, Centre Inffo en assure aussi la maîtrise d'œuvre.

Le 6 décembre 2011, le portail est mis en ligne en même temps que le lancement de la plateforme téléphonique lors d'une conférence de presse de la ministre chargée de la Formation professionnelle, en présence du DIO et des partenaires sociaux.

Il prend le relais du portail www.orientation-formation.fr commandité et financé par l'État, les Régions et les partenaires sociaux et mis en ligne en juin 2006 et dont Centre Inffo assurait la maîtrise d'œuvre.

OBJECTIFS AU SERVICE DU GRAND PUBLIC

Garantir à toute personne, quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
- une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle.

LES DISPOSITIFS DE FORMATION

335 pages fournies par Centre Inffo dont :

- 100 fiches de dispositifs juridiques créées et harmonisées en 2011 selon une charte rédactionnelle commune ;
- 235 fiches actualisées sur les accords de branche (contrat de professionnalisation, compte personnel de formation propres à chaque branche professionnelle).

3 154 fiches métiers

570	fiches métiers de l'Onisep
531	fiches métiers de Pôle emploi (Rome)
1366	fiches métiers de vingt-deux branches professionnelles
120	fiches métiers de l'artisanat (UPA)
39	fiches emplois de l'armée de terre
236	fiches métiers de la fonction publique de l'État
50	fiches métiers de la santé
242	fiches métiers de la fonction publique territoriale

UNE OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

- 270 516 actions de formation ;
- une base de données sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) mis en œuvre par les branches professionnelles a été réalisée par Centre Inffo. Validée par les branches, elle est en ligne depuis janvier 2014 (1 112 CQP).
Cette base de données intègre également les CQP inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Elle permettra à l'internaute de trouver pour chaque CQP (certificat de qualification professionnelle) :
 - l'intitulé du CQP et l'autorité responsable ;
 - le référentiel d'emploi ou de compétences ;
 - le secteur d'activité ou les types d'emplois accessibles par le détenteur du CQP ;
 - les modalités d'accès à la certification ;
 - les modalités d'évaluation ;
 - un contact au niveau de la branche.

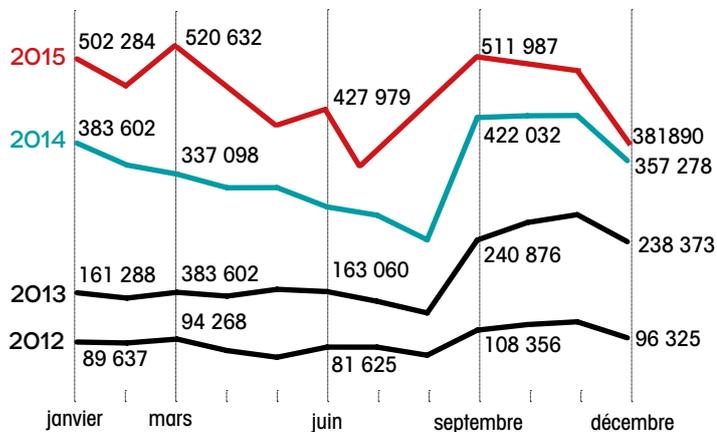
QUELQUES CHIFFRES

3 154	Fiches métiers
270 516	Formations initiales et continues
39 882	Établissements
4 152	Lieux d'orientation

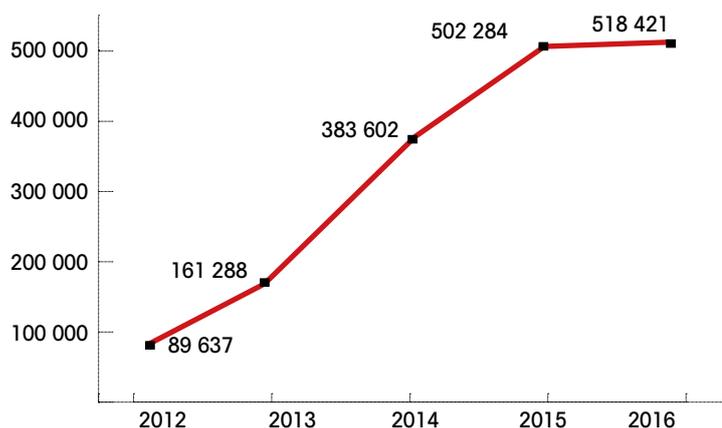
STATISTIQUES

		Utilisateurs	Utilisateurs par jour (moy.)	Sessions	Pages vues
2011	+108 %	1 085 020	2 972	1 310 817	6 949 257
2012					
2013	+85 %	2 148 747	5 886	2 593 352	9 819 533
2014		3 866 857	10 594	4 788 204	13 924 154
2015	+30 %	4 878 848	13 366	6 184 673	16 664 780

UTILISATEURS (PROGRESSION ANNUELLE)



UTILISATEURS (DE JANVIER 2012 À JANVIER 2016)



FICHES MÉTIERS

Onisep	531
Rome	570

37 filières présentes

Filière	fiches métiers
Agriculture	95
Ameublement	51
Armée de terre	39
Artisanat (5 filières)	120
Assurance	15
Banque	24
Bâtiment	30
Chimie	45
Commerce interentreprises	17
Économie sociale, habitat social et protection sociale	116
Entreprises du médicament	104
Étude et conseil	32
Filière alimentaire	84
Grands magasins et magasins populaires	24
Hôtellerie-restauration	34
Industries des papiers et cartons	23
Industries technologiques	155
Informatique	36
Magasins d'habillement	14
Matériaux pour la construction et l'industrie	22
Métiers de la presse	45
Plasturgie	22
Propreté	13
Services de l'automobile	45
Télécommunications	111
Textile (6 filières)	162
Transport et logistique	24
Travaux publics	23
Total	1 525

Les trois fonctions publiques

Fonction	fiches métiers
Fonction publique d'État	236
Fonction publique territoriale	242
Métiers de la santé	50
Total	528

Total général 3 154

UNE CONDUITE PARTENARIALE DE PROJET

Centre Inffo, en tant que maître d'œuvre du portail OPT, a pris l'initiative de mettre en place un comité éditorial.

Missions du comité

La tâche du comité est de garantir la fiabilité et l'actualité des informations contenues dans le portail Orientation pour tous et de veiller à la pertinence et à l'actualité des données. C'est aussi une instance qui est force de proposition pour l'animation, la performance et l'évolution du site.

Composition du comité

- Branches professionnelles : propreté, industries technologiques, ameublement, chimie, bâtiment, travaux publics, assurances, médicament, automobile, numérique, plasturgie, habillement.
- Confédérations professionnelles : Medef, UPA.
- Réseau Carif-Oref (Carif-Oref de Centre, Paca, Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charentes).
- Organismes publics et opérateurs de l'orientation : ministère de l'Enseignement, Pôle emploi, Onisep, DILA, CNCP, CNEFOP, Fongecif Ile-de-France.
- Opcas : Uniformation.

Périodicité : une fois tous les trois mois en moyenne.

37 FILIÈRES PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Trente-huit filières sont présentes sur le portail (dont cinq sont représentées par l'UPA et six par Textile-Habillement) : Agriculture, Ameublement, Armée de terre, Artisanat - Alimentation, Artisanat - Bâtiment, Artisanat - Fabrication, maintenance et réparation, Artisanat - Production et services, Artisanat - Services à la personne, Assurance, Banque, Bâtiment, Chimie, Commerce interentreprises, Entreprises du médicament, Étude et conseil, Filière alimentaire, Hôtellerie-restauration, Industries des papiers et cartons, Industries technologiques, Informatique, Matériaux pour la construction et l'industrie, Métiers de la presse, Plasturgie, Propreté, Services de l'automobile, Télécommunications, Textile - Métiers du textile, Textile - Métiers de la chaussure, Textile - Métiers de la couture, Textile - Métiers de l'habillement, Textile - Métiers des cuirs

et peaux, Textile - Métiers de l'entretien textile, Transport et logistique, Travaux publics, Union du grand commerce de centre-ville.

Les métiers de la fonction publique de l'État (236 fiches métiers) et de la santé (50 fiches métiers) sont intégrés, ainsi que les liens avec les métiers de la fonction publique territoriale.

26 RÉGIONS PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Toutes les régions sont présentes sur le portail Orientation-pour-tous. La mise en place du flux unique d'information à partir des bases de données des Carif fluidifie le transfert de données sur l'offre de formation.

RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook	http://www.facebook.com/orientationpourtous
Twitter	http://twitter.com/opt_orientation
YouTube	http://www.youtube.com/user/orientationpourtous
Page Google+	https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/
Page LinkedIn et Pinterest	

ENQUÊTE – PROFIL DES INTERNAUTES

Une enquête a été réalisée, de décembre 2014 à février 2015, afin de connaître le profil des utilisateurs du portail Orientation pour tous. Résultat : 2 790 réponses, ayant permis d'avoir une vision des différents profils d'internautes.

QUI SONT LES INTERNAUTES DU PORTAIL ?



61 %

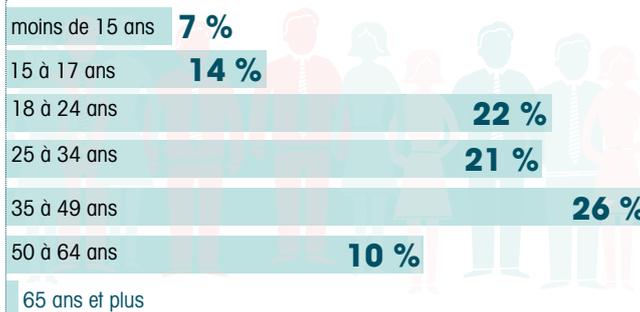
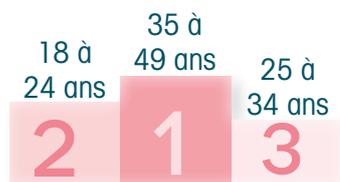
Les femmes sont un peu plus présentes avec 61 % de répondantes



39 %

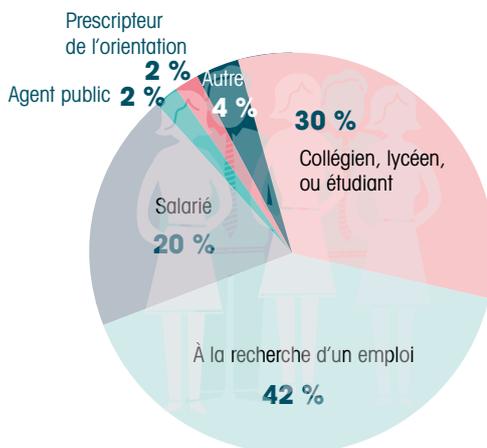
DANS QUELLE TRANCHE D'ÂGE SE SITUE NOTRE PUBLIC ?

TOP DES TRANCHES D'ÂGE



Ces chiffres montrent que le portail touche toutes les tranches d'âge. Plus des deux tiers des répondants ont entre 18 et 49 ans, ce qui correspond au cœur de cible du site.

QUELLE EST LEUR ACTIVITÉ, LEUR STATUT ?



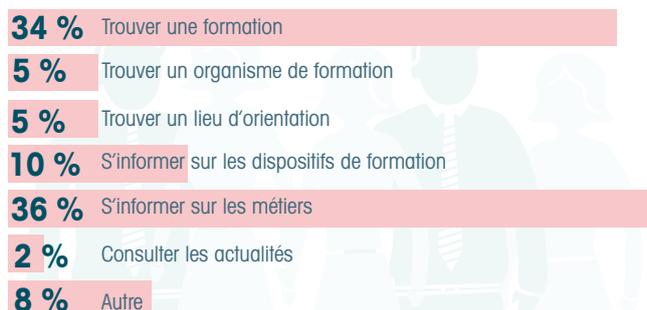
TOP DES STATUTS, ACTIVITÉS



Les personnes à la recherche d'un emploi sont les plus représentées (42 %). Elles ne sont pas pour autant demandeurs d'emploi à proprement parler, ces 42 % peuvent inclure des étudiants en fin d'études ou des salariés à la recherche d'un nouveau poste. Les collégiens, lycéens et étudiants avec 832 répondants arrivent à la deuxième place (30 %), suivis par les salariés (20 %).

QUELLES SONT LES RAISONS DE LEUR VENUE SUR LE PORTAIL ?

RAISON PRINCIPALE DE LEUR VENUE SUR LE SITE



TOP DES RAISONS



Les internautes souhaitent essentiellement trouver sur le portail des informations sur les métiers, les formations et les dispositifs de formation. Dans une moindre mesure, ils viennent également s'informer sur les lieux d'orientation et l'actualité.

CONCLUSION

Lors de son lancement fin 2011, le portail Orientation pour tous s'était donné pour mission d'informer tous les publics sur l'orientation, les formations et les métiers.

En 2015, 4,8 millions de personnes l'ont visité.

En trois ans, le portail a réussi à tripler ses visites en atteignant les 500 000 utilisateurs en janvier 2015.

Il s'adresse à tous les publics quels que soient leur âge et leur statut et leur permet de construire leur projet professionnel.

Annexe 7

LISTE DES SIGLES

AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ARF	Association des Régions de France
CARIF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le CREFOP)
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEN	Centre européen de normalisation
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFOP	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CNFPTLV)
CPNFP	Comité paritaire national pour la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le COPANEF)
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 au CPNFP)
COPAREF	Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 à la COPIRE)
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (remplacée en 2014 par le COPAREF)
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CCREFP)
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
OREF	Observatoire régional emploi-formation
RCO	Réseau des Carif-Oref
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles



Centre pour le développement
de l'information sur la formation permanente

4, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél. 01 55 93 91 91
Fax. 01 55 93 17 28

www.centre-inffo.fr